La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal, ◆
jeudi 25 mars 1999
115e année No 153
76 pages, 6 cahiers
60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,75 $ U.S.

VENTE D'INVENTAIRE
LA-Z-BOY®
Sofas, chaises et causeuses de qualité
J.E. Audet Inc.
Chez
(514) 255-5244
6955, rue Jean-Talon Est
Tout près du boul. Les Galeries d'Anjou
2731682

Sortir
Fourchette et clé de sol
page D3

Cyberpresse

Faire ou ne pas faire de mise à niveau de logiciel ?
page C5

Hockey
Canadiens 2
Oilers 0
page S3

L'OTAN bombarde la Yougoslavie

La Russie demande l'arrêt immédiat des frappes aériennes

d'après AFP, AP et PC
BELGRADE

Les forces de l'OTAN ont poursuivi dans la nuit de mercredi à jeudi des raids aériens massifs longuement annoncés contre des cibles militaires serbes en Yougoslavie.

Les raids ont fait plusieurs morts et blessés parmi les civils, selon Belgrade, qui a décrété l'état de guerre en Yougoslavie et demandé à l'ONU de faire cesser « immédiatement l'agression de l'OTAN ».

Huit pays de l'OTAN — États-Unis, Grande-Bretagne, Canada, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas et Espagne — sont impliqués dans ces frappes, sans précédent pour l'Alliance, destinées à obliger le président yougoslave Slobodan Milosevic à signer un accord d'autonomie sur la province albanophone du Kosovo.

Le Canada ne pouvait fermer les yeux sur les atrocités commises au Kosovo par les forces de Milosevic, ont indiqué le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy et son collègue de la Défense Art Eggleton.

De multiples explosions ont retenti dans plusieurs villes ou régions du pays, dont Belgrade, Pristina (chef-lieu du Kosovo), Novi Sad, et le Monténégro.

Huit explosions ont été entendues au sud et au nord de Belgrade et au moins trois localités à la périphérie de la capitale ont été les cibles de frappes, selon la radio privée serbe *Studio B*. Un système de radar et l'usine aéronautique UTVA, à Pancevo, près de Belgrade, ont été touchés.

Une dizaine d'explosions ont été entendues à Pristina, où le courant a été coupé. L'une d'elles semblait viser une base de radars à l'est de la ville. Des tirs de la DCA yougoslave et d'armes automatiques ont également été entendus.

Le Pentagone a indiqué que des combats aériens avaient eu lieu mais que les forces de l'OTAN n'avaient subi aucune perte. *Radio-Belgrade* (officielle) a assuré qu'un appareil de l'Alliance avait été

Voir **L'OTAN** *en A2*

■ **Autres informations en pages C2, C3, et C4**

PHOTO AP©

Touchée par les bombardements de l'OTAN, une caserne militaire serbe brûle près de Pristina, la capitale de la province du Kosovo.

Le géant Ameritech acquiert 20 % de Bell

SOPHIE COUSINEAU

Synonyme au Québec du téléphone, Bell Canada accueille un actionnaire américain au terme d'une transaction historique qui rapportera 5,1 milliards à sa société mère, le holding de télécommunications BCE, de Montréal.

Ameritech, de Chicago, acquiert 20 % d'une Bell Canada enrichie de plusieurs investissements auparavant chapeautés par BCE. Du lot se trouvent la part de 65 % dans Bell Mobilité, une société de téléphonie sans fil, et la part de 21,5 % dans Téléglobe, la société de télécommunications outre-mer de Charles Sirois.

Voilà plus d'un an que BCE cherchait un partenaire financier, a expliqué Jean Monty, président du conseil et chef de la direction de BCE et de sa filiale Bell, au cours d'une conférence téléphonique hier.

Avec la vague de fusions dans l'industrie des télécommunications (MCI/WorldCom, AT&T/TCI, Bell Atlantic/GTE, etc.), BCE ne pouvait plus faire cavalier seul, a-t-il dit. D'autant plus que la valeur boursière de BCE, la plus grande entreprise à propriété canadienne, n'arrive plus qu'à la cheville de

Voir **LE GÉANT** *en A2*

■ **Autre texte en page E1**

Québec est disposé à aider les Expos

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Québec fait volte-face et ouvre maintenant la porte aux Expos, qui pourraient recevoir sept à huit millions par année du gouvernement à même l'enveloppe actuellement dévolue à la promotion touristique de Montréal.

Au terme d'une rencontre de deux heures du premier ministre Lucien Bouchard avec le président du conseil d'administration des Expos, Jacques Ménard, et trois de ses associés, le vice-premier ministre, Bernard Landry, a confirmé que le gouvernement était désormais prêt à « examiner » la proposition du club de baseball, ce qu'il avait refusé de faire en octobre dernier.

La somme de sept à huit millions permettrait aux Expos d'assumer les frais d'intérêts d'un prêt de 100 millions pour la construction d'un nouveau stade au

Voir **QUÉBEC** *en A2*

■ **Autre texte en page S4**

PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse* ©

Marlène Dubé, de la pharmacie Jean Coutu du Plateau Mont-Royal, exhibe avec un clin d'oeil complice la petite pilule bleue qui vient d'envahir le marché canadien.

La « pilule du bonheur » est arrivée

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Le Viagra a fait son apparition dans quelques pharmacies québécoises, hier, et devrait être disponible à peu près partout à compter d'aujourd'hui.

La petite pilule bleue, premier comprimé disponible sur le marché pour le traitement des dysfonctions érectiles, ne devait arriver dans les officines des pharmaciens que la semaine prochaine, selon ce qu'avait indiqué le fabricant, Pfizer Canada, au lendemain de l'approbation du médicament par Santé Canada, le 9 mars.

Mais la fabrication du produit s'est déroulée sans anicroche à l'usine d'Arnprior, en Ontario, ce qui a permis de devancer l'échéancier, a dit hier le porte-parole de Pfizer, Don Sancton.

Chez Jean Coutu, dont la plupart des succursales devaient être approvisionnées hier après-midi, on ne s'attend pas à une ruée de la part des consommateurs. « Ce n'est pas comme si c'était des billets de loterie avec un gros lot de 25 millions, il n'y aura pas de file au comptoir », a dit Michel St-Georges, pharmacien dans le quartier Ahuntsic.

Tout de même, depuis l'approbation du médicament il y a deux semaines, M. St-Georges dit avoir reçu une quinzaine de demandes de renseignements sur le Viagra, soit environ le double de ce qu'il reçoit habituellement quand un nouveau médicament est lancé.

« D'après ce qui s'est passé dans notre réseau Brooks (une filiale américaine) quand le Viagra est apparu sur le marché américain l'an dernier, on prévoit une forte demande », a déclaré le porte-parole du Groupe Jean Coutu, Richard Coutu. Bon nombre d'hommes ont déjà leur ordonnance en main, certains médecins prescrivant le Viagra depuis plusieurs mois.

En se basant sur le volume des ventes réalisées aux États-Unis au cours des neuf premiers mois suivant la mise en marché du Viagra, à la fin mars 1998, Pfizer estime que 300 000 Canadiens pourraient faire appel au traitement.

Le Viagra sera vendu sur ordonnance exclusivement, en paquets de quatre ou huit comprimés, et coûtera de 12 à 13 $ par comprimé, en plus des honoraires du pharmacien. Pour éviter les risques de contrefaçon, chaque boîte comportera un hologramme certifiant la provenance du produit.

Consommé de 30 à 60 minutes avant une relation sexuelle, le Viagra permet de rétablir l'afflux sanguin dans le pénis. Selon les essais cliniques, il est efficace chez sept hommes sur 10. Il est proscrit pour

Voir **LA «PILULE»** *en A2*

282
JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	E2	Bridge	D13	Horoscope	C7
- index	C6	Arts et spectacles	D5 à D9	Décès	D15	Le monde	C1 à C4, C8, D16
- immobilier	C6, C7, D12	- horaire spectacles	D8	Économie	E1 à E10	Loteries	A2, A5
- marchandises	D12	- horaire télévision	D6	Éditorial	B2	Mots croisés	D13, S10
- emplois	D12	- Petrowski, N.	D7	Êtes-vous observateur	C6	Mot mystère	C7
- automobile	D13, D14	Bandes dessinées	D12	Foglia Pierre	A5	Opinions	B3
						Politique	B1, B4 à B7

ÉDITORIAL

Le pari de l'OTAN
- Agnès Gruda
page B2

MÉTÉO

Ciel variable
Max. 2, min. -5
Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1

Apprenez le DANOIS en moins de 8 heures!

Air Canada et SAS présentent le seul vol sans escale pour Copenhague.

À compter du 1er mai 1999, Air Canada et SAS vous offriront 5 vols sans escale par semaine de Toronto avec des correspondances pratiques au départ de Montréal et vous obtiendrez le double* du millage Aéroplan^MD.

699 $*
plus le double du millage Aéroplan.

*Certaines conditions s'appliquent. Pour plus de renseignements, téléphonez à votre agent de voyages ou à Air Canada au (514) 393-3333 (sans frais au 1 888 AIR CANADA).

AIR CANADA
SAS
2736855

Suites de la une

L'OTAN bombarde la Yougoslavie

L'OTAN / *Suite de la page A1*

abattu dans le nord du Kosovo. Des avions yougoslaves ont été abattus, a indiqué de son côté le ministre allemand de la Défense Rudolf Scharping. « L'attaque criminelle, terroriste, sournoise, lâche, de l'OTAN contre la Serbie et la Yougoslavie est une preuve de la politique néo-nazie des États-Unis et de leurs satellites », a accusé dans un communiqué le ministère serbe de l'Information.

Vuk Draskovic, le vice-premier ministre yougoslave, a affirmé que les Serbes devaient « défendre leur pays » contre l'« agression de l'OTAN ». « Nous ne sommes pas prêts à distinguer entre les bombes d'Adolf Hitler en 1941 et celles de l'OTAN », a-t-il affirmé au réseau de télévision *Channel Four*.

À New York, le Conseil de sécurité s'est réuni d'urgence à la demande de la Russie, qui a réclamé elle aussi l'arrêt immédiat des frappes. Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a justifié le recours à la force par l'OTAN, mais a aussi réclamé une implication du Conseil de sécurité.

Annoncés à Bruxelles par le secrétaire général de l'OTAN Javier Solana, les raids aériens ont été justifiés par le président américain Bill Clinton et le premier ministre britannique Tony Blair, mais vigoureusement condamnés par deux autres membres du Conseil de sécurité de l'ONU, la Russie et la Chine.

Le président russe Boris Eltsine a qualifié l'action militaire d'« agression ouverte » et de « violation de toutes les normes du droit international ». Moscou a gelé sa coopération avec l'OTAN. En cas d'extension du conflit, il s'est réservé le droit de prendre « des mesures adéquates, y compris de caractère militaire, pour assurer sa sécurité et celle de l'Europe », a ajouté le président russe.

Le président chinois Jiang Zemin a aussi appelé l'OTAN à stopper immédiatement les raids. Le ministre des Affaires étrangères Tang Jiaxuan a mis en garde contre leurs « conséquences sérieuses ».

La Grèce, pourtant membre de l'OTAN, a appelé la nuit dernière à un arrêt des opérations.

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, réunis à Berlin, ont apporté leur soutien aux opérations, rendues nécessaires, selon eux, par l'attitude du président Milosevic, qui « doit en assumer la totale responsabilité ».

Le recours à la force est une « défaite pour l'humanité », a dit le porte parole du Vatican, Joaquin Navarro.

Des membres de la gauche italienne, dont des parlementaires, ont manifesté entretemps devant l'ambassade des États-Unis à Rome, réclamant la fermeture de la base d'Aviano, qui accueille quelque 130 avions alliés.

Des dizaines de personnes ont aussi manifesté devant la Maison-Blanche à Washington pour protester contre les attaques de l'OTAN sur la Yougoslavie.

« Clinton veut utiliser ces attaques pour réhabiliter son image de leader moral alors que de plus graves violations des droits de l'homme se produisent au Kurdistan, au Soudan, en Algérie ou au Rwanda », a déclaré un porte-parole.

Le président désigné de la Commission européenne, Romano Prodi, a affirmé qu'après l'action militaire en cours, « une conférence de paix devient indispensable » sur les Balkans.

Le géant Ameritech acquiert 20% de Bell

LE GÉANT / *Suite de la page A1*

celles des géants nés de ces transactions d'éclat. Les pourparlers entre Jean Monty et Richard Notebaert, président du conseil et chef de la direction d'Ameritech, ont formellement commencé à la fin de 1998. Les deux hommes, des amis, se connaissent en fait depuis sept ans, du temps où M. Monty dirigeait le fabricant Nortel, un fournisseur d'Ameritech.

Solidement ancrée dans le Midwest, Ameritech sert les États de l'Illinois, du Michigan, de l'Ohio, du Wisconsin et de l'Indiana. Il s'agit de l'un des intérêts de cette alliance puisque son territoire est contigu à celui de Bell Canada, concentré en Ontario et au Québec. « Cela nous donne une place prédominante dans le ventre de l'Amérique du Nord », a noté M. Monty.

Avec des profits de 3,9 milliards sur des revenus de 26 milliards, Ameritech est déjà deux fois plus grosse que la nouvelle Bell Canada. Et elle doublera encore de taille si le tribunal américain de la concurrence donne le feu vert à sa fusion avec SBC Communications, une transaction de 62 milliards annoncée en mai.

Cette transaction permettra à BCE de liquider une partie de son investissement dans Bell pour le rediriger dans des secteurs plus prometteurs, comme les communications par satellite et le commerce électronique. « Comme Bell Canada stagne, l'argent de BCE sera mieux utilisé », juge John Grandy, analyste de CT Securities, de Toronto.

Les deux entreprises entendent aussi s'échanger leurs expertises technologiques et leur savoir-faire en marketing. Par exemple, Bell importera un logiciel d'Ameritech permettant de bloquer les appels indésirables comme ceux des sociétés de télémarketing. De son côté, Ameritech apprendra du succès en marketing de Bell avec son service de messagerie vocale.

Selon M. Monty, cette transaction n'est pas le prélude à une restructuration douloureuse qui entraînerait des coupes ou des déplacements de postes, comme cela a été le cas avec les téléphonistes. « En augmentant notre efficacité et nos revenus (avec Ameritech), nous pourrons redéployer nos employés au lieu de faire des mises à pied en règle », a dit M. Monty.

Faut-il y voir un premier pas vers la prise de contrôle de Bell par Ameritech ou d'autres intérêts américains ? « BCE n'est pas intéressée à vendre plus de 20 % de Bell Canada », a assuré M. Monty.

M. Notebaert ne débarque d'ailleurs pas au Canada coiffé du haut-de-forme à rayures de l'Oncle Sam. Ayant acquis la citoyenneté américaine il y a 18 ans, ce patron d'Ameritech est né à Montréal et sa famille est originaire de Montebello, dans l'Outaouais.

M. Notebaert est ainsi fort conscient du poids du symbole Bell. « BCE continuera d'être gérée par des Canadiens », a-t-il souligné, en ajoutant que le nom d'Ameritech passera inaperçu. Ameritech aurait fait de même lorsqu'elle a investi en Belgique, au Danemark, en Hongrie et en Norvège. N'empêche qu'Ameritech dépêchera chez Bell une quinzaine de ses cadres supérieurs, dont un nouveau chef de la direction financière.

M. Monty veut aussi rassurer les actionnaires de BCE. En dépit de l'effet de dilution occasionné par l'arrivée d'Ameritech dans le capital de Bell, ils n'y perdront pas au change. BCE se servira en effet d'une partie des 5,1 milliards récoltés pour racheter de ses actions, ce qui en augmentera la valeur. BCE n'a toutefois pas encore établi l'envergure de ce futur rachat.

M. Monty conserve, de plus, les mêmes objectifs pour l'année financière 1999 de BCE : une croissance des revenus de 6 à 8 % et une croissance du bénéfice net de 12 à 16 %.

Cette transaction devra recevoir l'aval du CRTC, le gendarme canadien des télécoms.

Nouveau feuilleton samedi dans *La Presse*

Samedi, dans son nouveau feuilleton, *La Presse* ressuscite l'histoire de la légendaire braqueuse de banque, Monica Sparvieri, « Monica la mitraille » tuée le 19 septembre 1967, sur le boulevard Pie-IX, à Montréal. Grâce à la plume agile du journaliste et écrivain Georges-Hébert Germain, les fidèles lecteurs du feuilleton de *La Presse* trouveront dans *Souvenirs de MONICA* (Éditions Libre Expression), le récit d'une femme dont la vie tumultueuse dans le milieu criminel montréalais emplit l'imagination au point de permettre un fascinant voyage dans le temps. Tout un récit !

La Presse Québec est disposé à aider les Expos

QUÉBEC / *Suite de la page A1*

centre-ville de Montréal. Un prêt que le gouvernement n'entend toutefois ni consentir, ni garantir, précise Bernard Landry. « On a dit qu'on ne ferait rien qui pourrait être choquant pour le contribuable, dit-il. On ne fera rien qui soit choquant pour le contribuable. »

« Je ne vous annonce pas une décision, j'annonce un examen, a-t-il ajouté. Et j'annonce d'avance que les paramètres de notre décision sont des sommes modestes qui n'impliquent pas de taxes ou d'impôts ou qui n'impliquent pas que je change un iota à mon dernier budget, puisque j'irai dans des enveloppes déjà prévues à fin de promotion touristique. Il ne s'agit pas d'argent frais. »

Les Expos, dit M. Landry, sont des « agents de promotion de Montréal, qui font que le nom de Montréal se retrouve à la télévision dans toutes les villes américaines, tous les jours où la saison de baseball — et même en présaison — remplit les nouvelles sportives de notre continent ».

Le ministre des Finances dit avoir calculé de façon « prudente et conservatrice » ce que les Expos peuvent éventuellement rapporter. Il cite à cet égard l'économiste Pierre Fortin, dont l'approche, dit-il, est « une des bonnes que nous avons vues jusqu'à ce jour ». M. Fortin, précise M. Landry, évalue à 15 millions les retombées des Expos sous l'angle touristique, de l'image de marque de Montréal et de son rayonnement.

« Si c'est de retombées touristiques dont il s'agit, on va prendre ça dans les enveloppes touristiques existantes, dit-il. On n'ira pas chercher ça dans la santé, l'éducation ou dans les poches du monde, dans des taxes ou des changements fiscaux de quelque nature que ce soit. »

Si les Expos quittaient Montréal, l'aide cesserait immédiatement, insiste le ministre. Elle serait en outre conditionnelle à la réalisation du plan d'affaires des Expos.

Après des mois à frapper des fausses balles, les Expos pensent avoir enfin reçu hier un bon lancer, a de son côté dit, visiblement soulagé, le président du conseil d'administration des Expos.

Accompagné de Raymond Bachand (Fonds de solidarité), Jocelyn Proteau (Mouvement Desjardins) et Pierre Michaud (Provigo), actionnaires des Expos, M. Ménard a estimé qu'il avait bel et bien obtenu un engagement du gouvernement. « Effectivement, le gouvernement consentirait, selon des négociations à faire au cours des prochains jours, à nous donner un appui que je qualifierais d'important. »

D'ici dix jours, soit jusqu'au 5 avril, a-t-il précisé, des représentants des Expos plancheront sur les scénarios retenus avec les hauts fonctionnaires du ministère des Finances. Les Expos sont également prêts à acquitter de lourdes pénalités si le club devait quitter Montréal avant le terme d'un bail de 20 ans, a dit M. Ménard.

Il a par ailleurs indiqué que les négociations pour le rachat des parts de Claude Brochu, une affaire de 15 millions, étaient réglées « en substance ». « Mais la documentation spécifique qui sous-tend cette entente ne peut pas être signée sans que le baseball majeur ait l'occasion de l'examiner et de s'en faire une opinion », a expliqué l'homme d'affaires.

Tant M. Ménard que M. Landry ont souligné que la rencontre d'hier soir avait été fort différente de celle que les représentants des Expos avaient eue avec MM. Bouchard et Landry il y a six mois.

Cette différence tenait surtout, selon eux, au nouveau plan d'affaires récemment concocté par M. Ménard et son groupe, qui différait beaucoup du premier, soumis par Claude Brochu. Québec y avait à l'époque opposé une fin de non-recevoir.

La «pilule du bonheur» est arrivée

LA «PILULE» / *Suite de la page A1*

les personnes qui consomment des dérivés nitrés, habituellement prescrits aux gens souffrant de maladies cardiaques. L'interaction des deux médicaments peut causer une grave chute de la tension artérielle. La dysfonction érectile frappe particulièrement les hommes de plus de 50 ans, et est souvent due à des conditions médicales sous-jacentes, comme le diabète ou l'hypertension.

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911
Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100
Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détaillants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée,* 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
http://lapresse.infinit.net
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **5-0-0**
à quatre chiffres : **7-1-2-9**
6/49: **22-26-32-38-45-46 Compl.10**
extra: **987010**

COLLECTES DE SANG

■ à Saint-Lambert : Cégep Champlain Saint-Lambert, 900, chemin Riverside, de 10 h à 16 h. Objectif : 125 donneurs ;
■ à Montréal : Collège de Rosemont, Café étudiant, 6400, 16e avenue, de 10 h à 15 h 30. Objectif : 100 donneurs ;
■ à Montréal : Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, gymnase — pavillon Jean-de-Grandpré, 2275, avenue Laurier Est, de 10 h à 16 h. Ojbectif : 80 donneurs ;
■ à Longueuil : Le Groupe Jean Coutu, Centre sportif, 551, rue Bériault, de 8 h 30 à 16 h 30. Objectif : 250 donneurs ;
■ à Pincourt : organisée par le Conseil de Ville de Pincourt, Omni-Centre de Pincourt, 375, boul. Cardinal-Léger, de 13 h 30 à 20 h 30. Objectif : 150 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE

La raquette

■ La raquette, un sport à la mode ? Ça dépend à qui on pose la question. À la station Ski Morin Heights, dans les Laurentides, on croit pouvoir attirer de nouveaux adeptes de sports d'hiver grâce à un nouveau réseau de sentiers de raquette. Samedi dernier, Simon Kretz, du magazine Géo Plein Air, est allé faire un petit tour à Morin Heights et vous trace un portrait de ce sport en effervescence. À lire demain, dans la rubrique Week-end sportif du cahier Sports.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le (514) 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Les étudiants ont-ils raison de réclamer, comme ils l'ont fait hier dans les rues de Montréal et de Québec, un réinvestissement dans l'éducation postsecondaire?

Une attaque de l'OTAN contre les Serbes vous apparaît-elle une solution valable pour régler l'impasse dans le dossier du Kosovo?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 65 %
Non: 35 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

Actualités

Jacques Drouin perd contre *La Presse*

L'ex-PDG de La Laurentienne poursuivait le journaliste Miville Tremblay pour 21 millions

YVES BOISVERT

La Cour supérieure a rejeté entièrement hier la poursuite record de 21 millions intentée par Jacques Drouin, l'ex-PDG de La Laurentienne, contre *La Presse* et le journaliste Miville Tremblay.

En 1993, M. Tremblay, un journaliste spécialisé dans les questions financières, avait couvert en détail la fusion de La Laurentienne avec le Mouvement Desjardins.

Le 1er décembre 1993, il écrit que M. Drouin touchera une « commission secrète » de 1,1 million à l'occasion de la vente de l'ex-Laurentienne-Vie à Desjardins. Six autres articles seront publiés dans les semaines suivantes sous la plume de M. Tremblay, qui critiquent le paiement et le secret qui l'a entouré.

« Le tribunal n'a décelé nulle part dans la preuve une motivation autre du journaliste que celle de servir une cause qu'il estime par ailleurs juste. »

M. Drouin dépose en 1994 une poursuite pour atteinte à sa réputation de 21 millions, de loin la somme la plus élevée réclamée jusqu'alors dans une affaire de diffamation au Québec. Il prétend que les articles de *La Presse* sont « faux, mensongers, rédigés de mauvaise foi, avec malice ». Il se plaint en particulier de l'emploi de l'expression « commission secrète », qui est le nom d'une infraction prévue au Code criminel.

Au procès, M. Drouin a dit avoir dû s'exiler en Angleterre en 1994, étant dans l'incapacité de se trouver un emploi de haut niveau ici (il n'avait pas de poste dans la nouvelle structure). Il travaille à la banque d'affaires Schroeder's.

« Compensation », dit Drouin

Il affirme que la somme de 1 188 000 $ qu'il a touchée après la transaction n'était nullement une « commission », mais uniquement une « compensation » et qu'elle était bien publique.

M. Drouin avait comme PDG de La Laurentienne un régime d'« intéressement à long terme ». Ce régime, établi en 1992, lui accordait un certain nombre d'options d'actions selon les performances en bourse de la société entre 1993 et 1999. La Laurentienne étant disparue dans la transaction fin 1993, le régime de M. Drouin ne valait plus rien. Il avait été convenu à l'interne à La Laurentienne de le compenser, advenant une fusion, en lui accordant l'équivalent de 200 000 actions à un prix unitaire de 5,94 $. Total : 1 188 000 $.

Le juge André Rochon rejette la thèse de M. Drouin. Dans un jugement de 99 pages, il en vient à la conclusion que « *La Presse* en général et (Miville) Tremblay en particulier se sont acquittés correctement de leur travail d'information ».

« Commission », dit le juge

Il était raisonnable de considérer comme une « commission » ce paiement, car sans la transaction, il n'aurait pas eu lieu. M. Drouin n'était admissible à aucun paiement en 1993, car la performance requise pour exercer ces options n'avait pas été atteinte. Il fallait que le régime soit modifié comme il l'a été.

D'autre part, « l'aspect secret a amplement été démontré », conclut le juge. Le paiement a été caché aux 200 000 mutualistes de La Laurentienne, appelés à entériner la fusion avec Desjardins et à payer cet avantage ; l'Inspecteur général des institutions financières, censé être informé, l'a appris dans *La Presse* ; même chose pour le surintendant des assurances.

« S'ajoute à cette opacité », écrit le juge, le fait que la porte-parole de La Laurentienne a nié au journaliste Tremblay l'existence de ce régime. En conférence de presse le 30 novembre 1993, M. Drouin et d'autres responsables de la société ont « cultivé l'ambiguïté ». À ce moment, « on occulte sciemment la réalité ».

Pire : « Le comportement de Drouin est à l'origine du caractère suspect du paiement. Tout est fait pour ne rien dévoiler. Une conclusion raisonnable pouvait être tirée des faits : à l'insu de ceux qui avaient demandé et de ceux qui avaient intérêt à connaître, une somme importante est versée à Drouin dès que la transaction se réalise. Sous cet angle, si ce n'est pas une commission, cela lui ressemble. On peut être en désaccord avec cette analyse, mais elle est raisonnablement soutenable. »

Le lecteur raisonnable ne conclut nullement à la lecture des articles de *La Presse* que M. Drouin y est accusé d'un « crime » ou même d'un geste illégal, mais plutôt d'un manque d'éthique ou d'une situation incorrecte moralement, estime le juge.

Il note deux erreurs dans les articles de *La Presse*, mais elles ont été corrigées et, surtout, l'enquête journalistique a été minutieuse et le journaliste n'a commis aucune faute professionnelle. « Le tribunal n'a décelé nulle part dans la preuve une motivation autre du journaliste que celle de servir une cause qu'il estime par ailleurs juste ».

L'action est donc rejetée totalement et M. Drouin condamné à payer les dépens, y compris les frais d'expertise. Ces frais atteignent ici quelque 250 000 $.

Me Claude-Armand Sheppard, avocat de M. Drouin, note qu'il s'agit d'un jugement « long et structuré ». Il discutera avec son client pour décider s'il est opportun d'en appeler, un droit qu'il peut exercer d'ici 30 jours.

Pour plus de détails sur le jugement, voir les extraits publiés en page B3

PHOTO ROBERT SKINNER, *La Presse* ©

Le journaliste Miville Tremblay, en compagnie des avocats de *La Presse*, Marie Saint-Pierre et Daniel Bellemare. M. Tremblay s'est particulièrement réjoui hier de ne pas avoir eu à dévoiler la source des informations lui ayant permis de révéler ce que tentait de cacher M. Drouin. «Il s'agit d'une honnête personne qui a pris un risque parce qu'elle se trouvait devant un comportement qu'elle trouvait inacceptable», a-t-il commenté.

Donald Duval était très angoissé le soir de sa mort

YVES BOISVERT

La femme qui a été l'épouse de Donald Duval pendant 42 ans a dit hier au jury que le soir où il est mort, elle l'a senti « très angoissé » avant de se rendre à un rendez-vous d'affaires avec Louis-Philippe Rochon.

Rochon, 51 ans, est accusé de complot pour meurtre et meurtre prémédité de Donald Duval, un homme d'affaires retraité de 67 ans.

M. Duval a été retrouvé sans vie au bord de la piste cyclable à l'extrémité est de l'île de Montréal, vers 23 h le 9 octobre 1996. Il avait été convoqué à un souper d'affaires à 18 h 15 ce même soir par Rochon, au restaurant le Christopher au 6020, Métropolitain. Il en est sorti vers 21 h 30, mais ne s'est jamais rendu à sa voiture. Personne ne l'a revu vivant.

Mme Duval savait depuis deux jours que son mari avait rendez-vous avec Rochon pour s'entendre quant aux dettes que celui-ci avait à son endroit. Rochon avait acheté l'ancien garage de Duval, Centre du camion et ressorts Charland. Duval l'avait vendu en 1988 à des employés et Rochon l'avait racheté en 1993, assumant alors une dette de quelque 600 000 $ toujours due à Duval.

Mme Duval a dit que Rochon, jusqu'à la mort de son mari, n'avait pas encore fait défaut de payer. Son mari pensait bien pouvoir s'entendre avec lui. Après la mort de M. Duval, Rochon a fait quatre paiements et a ensuite cessé, a dit Mme Duval. Le garage a été repris en paiement cet hiver.

Mme Duval a dit que son mari était en bonne condition, sauf moralement. « Il avait des discussions très angoissantes avec Louis-Philippe Rochon, et ça le perturbait », a-t-elle expliqué.

Mme Duval a également raconté qu'autour du 14 septembre, alors que M. Duval était à un tournoi de golf de charité dans un club privé de Rosemère, un inconnu l'a appelé. « On voulait lui parler absolument », a-t-elle dit au jury. Elle a expliqué que son mari ne pouvait être joint là où il était. L'homme a rappelé quelques minutes plus tard, insistant pour entrer en contact avec M. Duval. Elle a dit qu'il était à Rosemère dans un club privé. Mme Duval n'a pas su de qui il s'agissait.

La nuit du 9 au 10 octobre 1996, Mme Duval s'est réveillée devant sa télévision vers 1 h et est allée voir immédiatement si son mari était rentré. Il n'y était pas. Elle a appelé les hôpitaux, puis la police. Et le lendemain, vers 8 h, elle a appelé au garage Charland pour poser des questions à Rochon. Il ignorait ce qu'avait fait son mari après le souper. Il lui a dit qu'ils avaient pris « une bouteille de vin à trois ». Elle a alors sursauté : Rochon avait parlé d'une rencontre « seul à seul ». « Un homme a le droit de changer d'idée », a-t-il dit.

Elle a appris quelques heures plus tard la mort de son mari, trouvé sans bijoux, sans portefeuille.

Le garçon de table Claude Bondu, qui a servi Duval, Rochon et le comptable qui l'accompagnait, a dit au jury que le téléphone cellulaire de Rochon a sonné « plus de quatre fois » pendant le souper. Selon lui, Rochon a pris un premier appel à table avant que Duval n'arrive. Après l'arrivée de M. Duval, Rochon est allé prendre ses appels sur la piste de danse, à l'écart.

Contre-interrogé par l'avocat de l'accusé, Me Guy Poupart, le serveur a dit que rien dans le comportement du trio ne laissait supposer une quelconque animosité. Me Poupart a suggéré que peut-être l'arrivée d'un groupe de 16 personnes près de leur table avait pu inciter Rochon à aller prendre l'appel à l'écart du bruit, une hypothèse que n'a pas rejetée M. Bondu.

Un ami de M. Duval, Maurice Bagdoo, 66 ans, a dit avoir constaté lui aussi que M. Duval était « craintif » face à la réunion avec Rochon. Lui et un autre ami ont offert de l'accompagner, mais Rochon exigeait qu'il soit seul.

En contre-interrogatoire, toutefois, Me Poupart lui a fait admettre que la préoccupation de M. Duval était davantage de se retrouver avec un débiteur qui ne payait pas et dont il devrait saisir le garage, tout ça à un âge où il aurait aimé mieux profiter de sa retraite.

Le procès, présidé par le juge Réjean Paul, de la Cour supérieure, reprend ce matin.

La nuit d'horreur de la survivante du Harvey's

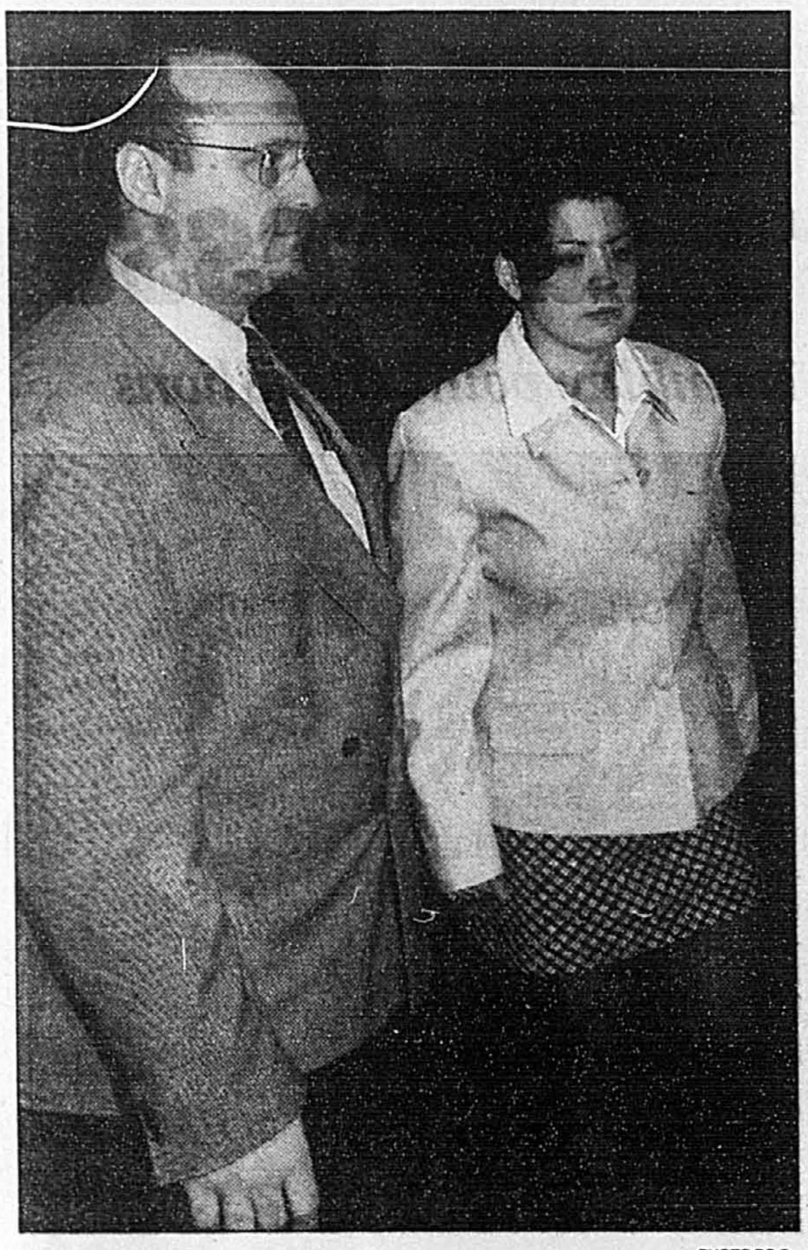

PHOTO PC ©

Annie Pellerin est arrivée sous escorte pour témoigner au procès de Tran Sy Tuan.

Un complice raconte comment l'accusé a tranché la gorge d'une de ses deux victimes

YVES BOISVERT

Annie Pellerin, une jeune femme de 22 ans, a raconté hier sans broncher comment Sy Tuan Tran s'y est pris pour tenter de voler le restaurant Harvey's et comment il a tenté de la tuer à coups de couteau.

Mme Pellerin témoignait à la troisième journée du procès de Sy Tuan Tran, 21 ans, accusé du meurtre de Robert Pinto et Guy Desmarais et de tentative de meurtre à ses dépens.

La jeune femme était superviseur de soir, ce 28 octobre 1996. Elle travaillait chez Harvey's depuis un an et demi. Elle connaissait Tran, un ancien employé qui venait pratiquement tous les soirs. Son surnom était Christopher.

La nuit du 28 octobre, comme toutes les autres nuits à la fermeture, Annie Pellerin descend au bureau du propriétaire avec le tiroir-caisse qui comprend les recettes de la soirée. Elle a la combinaison du coffre-fort et y dépose d'ordinaire le tiroir-caisse. La gérante du Harvey's, le lendemain, prend cet argent et le dépose dans un plus petit coffre-fort qui se trouve à l'intérieur du grand, et dont Mme Pellerin n'a pas la combinaison.

Quoi qu'il en soit, par hasard cette nuit-là, Annie Pellerin est incapable d'ouvrir le gros coffre-fort. Elle laisse la caisse sur le bureau avec une note aux employés du matin.

Quand elle s'apprête à partir, trois hommes masqués se présentent à la porte arrière. Elle ne reconnaît pas Tran tout de suite, mais voit ses yeux bridés. Il parle en vietnamien aux deux autres. Au bout d'un moment, elle reconnaît la voix de Tran, puis son foulard tombe et elle voit son visage.

Tran l'entraîne en bas, où, cette fois, elle réussit à ouvrir le gros coffre-fort. Mais elle n'a pas accès au petit, ce qui enrage Tran. C'est là qu'il la ligote, lui met du ruban gommé sur la tête et les yeux. Elle voit quand même un peu. Il est très nerveux et lui dit : « Annie, ça va être correct ». Il lui tranche alors la gorge. Elle a eu le réflexe de baisser le menton ; elle fait la morte. Tran remonte. Elle se défait de ses liens et va dans le bureau. Elle n'a pas le temps de téléphoner que Tran revient. Elle lui demande pourquoi il fait ça. Il l'attaque alors à plusieurs reprises. Elle subit des fractures du crâne et plusieurs lacérations et perdra beaucoup de sang pendant les trois heures et demie où elle restera inerte avant d'être découverte.

Elle a été opérée à plusieurs reprises et a dû être hospitalisée près de deux mois.

Jeune complice

L., un adolescent qui avait 14 ans à l'époque, a ensuite dit au jury qu'il avait été le complice de Tran. Le plan était d'attacher les employés en entrant et de partir immédiatement avec l'argent. Tran allait s'occuper de la gérante, avec qui il descendrait chercher l'argent, pendant qu'eux maîtriseraient les deux employés.

Au début le plan fonctionne : les deux plus jeunes ligotent Pinto et Desmarais tandis que Tran descend avec Pellerin. Soudain, Tran appelle L. au sous-sol où il aperçoit Annie à plat ventre à l'extérieur du bureau, du sang sur le visage. Tran lui dit de prendre l'argent dans la caisse. Il prend l'argent et remonte. Il voit tout à coup du sang autour de Desmarais, sur le plancher. Puis Tran, qui tranche la gorge de Pinto, d'une oreille à l'autre. « J'étais figé », a dit l'adolescent.

Après, les trois descendent. Tran voulait « en finir avec Annie ». Elle est dans le bureau, près du téléphone. Tran coupe le fil du téléphone, prend une machette et donne une série de coups à Annie. « Elle a dit : ' Christopher ! ' »

Ni J., ni L. n'ont porté de coups. Ils pensent que la jeune femme est morte quand ils quittent les lieux. Ils s'en vont chez J. et comptent l'argent : 2000 $. Tran en garde 1000 $ et sépare le reste entre les deux.

« Le lundi, je suis allé à l'école ; j'avais un examen d'étape », a dit le jeune homme au jury. Il a été arrêté le 28 août 1997. Il s'est avoué coupable d'homicide involontaire, vol qualifié et séquestration devant la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec et a été condamné à 30 mois de détention. Il est encore détenu.

J. a commencé son témoignage et le poursuivra ce matin.

La B2 et moi

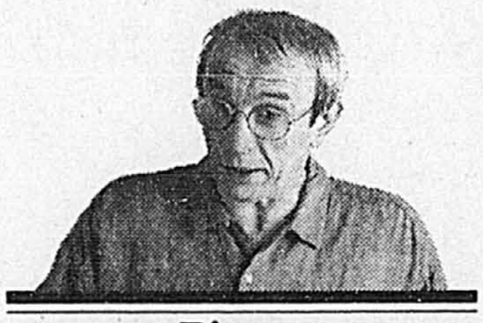

Pierre FOGLIA

Je viens de m'engueuler avec une lectrice qui avait écrit une lettre pour la B2, ou la B3, ces pages dans lesquelles les lecteurs donnent leur opinion, mais sa lettre n'a pas été publiée et elle m'en tient responsable. Je lui ai expliqué que la décision ne m'appartenait pas.

Elle ne m'a pas cru.

Je lui ai dit : ce que vous croyez ou pas, madame, je n'en ai rien à foutre.

Elle m'a dit : on sait bien, vous n'avez jamais rien à foutre de rien. Sauf quand on vous contredit, comme l'autre jour votre petit commentaire inapproprié à propos du suceur cuivré. Et clac, elle a raccroché.

La lettre de la dame (elle me l'a lue au téléphone) exprimait une opinion dissidente sur la dépression et le suicide. Je ne veux pas revenir là-dessus. Je veux seulement profiter de l'occasion pour dire deux ou trois petites choses sur... sur l'opinion des lecteurs.

Après le cahier des sports, c'est la première chose que je lis dans le journal : les lettres des lecteurs. Je suis d'accord, ou pas d'accord, avec ce que je lis, mais jamais (enfin presque jamais) je ne conteste la pertinence d'avoir publié telle ou telle lettre. Même une lettre qui dit : M. Foglia vous êtes un con. Cela va de soi. Évidemment que je suis un con. Si des gens que je trouve moi-même complètement nuls se mettaient à me trouver fin et brillant et tout et tout, je serais bien embêté. Non seulement je serais un con, mais je serais aussi un consensus, et là mon vieux, vraiment, j'aurais honte devant mes enfants.

Sérieux. L'opinion de la dame de tantôt sur la dépression, est certainement partagée par des milliers de lecteurs, que ces lecteurs trouvent un écho de ce qu'ils pensent dans « leur » journal est la moindre des politesses. On ne fera pas un congrès de journalistes là-dessus (même si notre fédération a déjà fait des congrès pour moins que ça), mais... mais quoi donc ? Qu'est-ce que je disais ? Ah ! oui, n'allez pas croire non plus que je reste toujours imperturbable devant vos lettres. Et que m'importe seulement la variété des opinions dans mon journal... Non, non, non. Je ne vois pas les choses de si haut. Quand je les vois de haut, c'est seulement que je viens de grimper dans les rideaux. Cela m'arrive quand je vous lis. Qu'est-ce que vous pouvez dire comme conneries !

Comme toujours, ce sont les petites choses qui me mettent hors de moi. Ces niaiseries qui touchent à l'universel, mais qui, diraiton, ne vous touchent pas. Comme si, tout à coup, je me grattais de toute l'irritation que vous ne ressentez pas. Exemple. J'écris un truc sur le Superbowl, quelques minutes de sport pour trois heures de show, je compare avec le triathlon de l'Ironman gagné par le Montréalais Peter Reid après huit heures et demie d'efforts. Quelques jours plus tard, dans la page des lecteurs, paraît l'opinion d'un type qui dit : ben pour moi, Superbowl ou triathlon, c'est la même merde. Pour gagner un triathlon faut s'entraîner comme un fou, des heures et des heures pendant des mois et des années, et je trouve ça débile.

Jusque là ça va, c'est une opinion. Mais le type ajoute : « Savez-vous ce que j'ai fait moi au lieu de regarder le Superbowl ? Je suis allé me promener avec mon fils, il avait des belles joues rouges quand on est rentré ». Ce n'est plus une opinion. C'est le bon exemple tiré du petit catéchisme des granoles : allons tous ensemble écouter les petits oiseaux. Des niaiseries, disais-je, qui touchent à l'universel sous leur anodine apparence. Des niaiseries qui ont « bonne presse ». On ne voit pas que la granolerie est une forme de pensée unique, plus précisément une forme de bonheur unique un peu moumoune et qui fait cuicui.

Des niaiseries, mais qui me mettent hors de moi plus que les grands débats, les grandes chicanes, les grandes controverses, d'autant plus futiles qu'elles se perdent, le plus souvent, en effets de style. Je l'ai vérifié cent fois : que je plante ou que je me fasse planter, on ne retient que les sparages, les coups d'épée. Le show. Le sujet est toujours occulté.

« As-tu vu comment la Bombardier s'est fait planter dans *Libé* ? ». C'est tout ce qu'on a retenu. Est-ce juste ou pas ? C'est pas important. Elle s'est fait planter. Yé.

« As-tu vu comment Stanké a éreinté le critique de théâtre Robert Lévesque samedi en B3, dans *La Presse* » ? Non seulement je l'ai vu, mais Dieu que j'étais fâché contre mon journal et la B3 en particulier.

Je n'ai jamais aimé M. Stanké. Auteur, éditeur, journaliste, homme de télévision, je l'ai toujours trouvé d'une ronflante médiocrité sous chacun de ses chapeaux. Toujours plein de calembours, de références vieille France, de citations, ce genre de Français (Le Bigot est parfois comme ça aussi) pleins d'une culture dont ils ne maîtrisent que l'orthographe et un peu de vocabulaire. Bref, je n'ai jamais aimé Stanké sans jamais éprouver le besoin d'en faire part à la terre entière.

Que lui, Stanké, n'aime pas le critique de théâtre Robert Lévesque, et qu'il le dise longuement, c'est son affaire. Mais il n'était pas obligé de flatter le cabot (Benoît Brière), pour mieux museler celui qui a osé aboyer.

Vous dites, monsieur, que le public de la pièce fut unanimement ravi sauf un mécontent. Et ksss, ksss, vous invitez la foule à le lyncher. C'est de la lâcheté. En ces temps d'imbéciles heureux, en ces temps de Boysdeux, quand on rencontre un mécontent, monsieur, on ne le lynche pas, on lui serre la main. On se félicite qu'il en reste au moins un. En ces temps où pullule le faiseur de merdes culturelles comme vous, monsieur, réjouissons-nous qu'il en reste au moins un pour la remuer et nous garder sensibles à son odeur.

COMBIEN ON PARIE ? — Un flash subit. Une illumination. Les Expos. Combien on parie qu'ils ne partiront pas, les Expos ? C'était du cinéma depuis le début. Du bluff, depuis le début. Peut-être même que le scénario du « vilain M. Brochu » a été écrit par M. Brochu lui-même. Ils savent exactement ce qu'ils font, depuis le début. Les deux gouvernements sont impliqués, depuis le début. Tout ce cinéma pour nous faire avaler la pilule des fonds « presque » publics, genre Loto Québec, qui vont finir par financer la construction du stade. Regardez bien s'en venir la solution miracle. Regardez bien basculer l'opinion publique. Les gens n'aiment rien tant que les miracles.

Regardez bien la poignée que j'ai et que vous avez dans le dos.

La comparution de Sylvain Boies est reportée

Presse Canadienne
TROIS-RIVIÈRES

La comparution de Sylvain Boies, qui devait avoir lieu hier après-midi dans sa chambre d'hôpital, a été reportée à une date ultérieure. Il semble que l'individu de 27 ans serait encore trop confus pour être en mesure de comprendre la nature des accusations qui seront portées contre lui. Boies est cet individu de Saint-Thomas de Joliette qui avait été arrêté par les policiers de Trois-Rivières-Ouest, dans la nuit du 13 au 14 mars, pour conduite avec les facultés affaiblies et méfait. Il avait volé la voiture de police dans laquelle il était assis, pris la fuite sur l'autoroute 40, fait demi-tour pour ensuite entrer en collision frontale avec une voiture, tuant deux personnes et en blessant une autre. Il a lui-même été blessé et conduit au pavillon Saint-Joseph du CHRTR où il souffre d'une fracture de la jambe.Un total de dix accusations devaient être portées contre lui hier après-midi : supposition de personne, vol d'un véhicule de police, évasion d'une garde légale, deux chefs de négligence criminelle causant la mort, un chef de négligence criminelle causant des lésions corporelles, deux chefs de conduite avec les facultés affaiblies causant la mort, un chef de conduite avec les facultés affaiblies causant des lésions corporelles et un chef de conduite d'un véhicule avec les capacités affaiblies.

L'eau de Pâques

On pourra se procurer de l'eau de Pâques cette année sans avoir à se déplacer en pleine nuit.

En effet, la société Amaro ira remplir 18 000 bouteilles d'eau qu'elle cueillera, dans la nuit du samedi saint au dimanche de Pâques, dans une source de Saint-Cuthbert dont elle est propriétaire. Ces bouteilles seront offertes aux clients des huit restaurants Le Commensal au prix de 2 $ la bouteille de 500 ml.

Les profits de cette vente iront à la Maison Vivre, un organisme sans but lucratif qui accueille des personnes souffrant de problèmes de santé mentale, ainsi qu'à l'Association des dépressifs et maniaco-dépressifs.

SALON DU LIVRE ANCIEN DE WESTMOUNT
le dimanche 28 mars 1999
au Selwyn House School,
95 ch. Côte St-Antoine,
Westmount, de 10 h à 17 h - Entrée: 1$
Rens.: 935-9581
17 LIBRAIRES
2736583 2736580

loto-québec résultats

La Poule aux Oeufs d'OR — Tirage du 99-03-24

1er numéro	2e numéro
540833	736117
25 000 $	50 000 $

3e numéro : 147228 — 100 000 $

Ces 3 numéros gagnants sont décomposables

Lotto 6/49 — Tirage du 99-03-24

22 26 32 38 45 46

Numéro complémentaire: 10

Québec 49 — Tirage du 99-03-24

1 5 10 22 25 46

Numéro complémentaire: 20

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 $
5/6+	0	50 000,00 $
5/6	20	500,00 $
4/6	1 256	50,00 $
3/6	20 542	5,00 $

Ventes totales: 483 223,50 $

Banco — Tirage du 99-03-24

1 2 4 5 7
13 14 15 16 17
22 26 28 32 35
36 39 55 62 67

Extra — Tirage du 99-03-24

NUMÉRO 987010

La Quotidienne — Tirage du 99-03-24

3 500 — 4 7129

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Île de Montréal

L'EXPRESS DU MATIN

Accident mortel

■ Une dame de 70 ans a perdu la vie, hier en fin d'après-midi, dans un accident de la route au coin du boulevard de l'Acadie et de la rue Jarry, dans le nord de la métropole. La collision s'est produite peu après 16 h dans des circonstances encore nébuleuses, selon le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM). Une voiture de marque Ford, à bord de laquelle voyageaient deux femmes, a percuté une Volvo, conduite par un quadragénaire. La conductrice de la Ford, âgée de 71 ans, a subi de graves blessures, mais sa vie ne serait pas en danger. La passagère est décédée à l'hôpital du Sacré-Coeur. Le conducteur de la Volvo, qui se trouvait seul à bord de son véhicule, a été légèrement blessé.

Déversement de soufre

■ C'est lors d'une manoeuvre de nettoyage d'un bassin d'eaux usées de la compagnie Lallemand, dans l'Est, qu'il y a eu un déversement de soufre dans les égouts de Montréal, mardi en fin d'après-midi. L'usine Lallemand, située dans le quadrilatère formé par les rues Moreau, Ontario, Adam et Préfontaine, fabrique principalement de la levure de pain. « En ouvrant la valve du bassin, une partie des résidus de soufre s'est retrouvée dans les égouts. Il s'agit d'un accident », soutient le directeur de l'usine, Réjean Bourque. Une enquête sera menée par la division de l'environnement de la CUM, a dit hier la porte-parole du Service de la prévention des incendies de Montréal, Martine Primeau.

Mandat d'arrestation

■ La Régie de police de Montcalm, dans Lanaudière, a émis un mandat d'arrestation à l'endroit de Jean-François Beauvais, 27 ans, pour des menaces de mort proférées à son ex-conjointe. L'individu est probablement armé et il est dangereux. Il circule à bord d'une Hyundai Excel 1991 noire, deux portes, immatriculée 835 BAW. Ce véhicule a été volé à L'Assomption. Mesurant 1 m 63 et pesant 52 kg, il a les cheveux et les yeux bruns. La dernière fois qu'il a été vu, il portait une veste de chasse à carreaux rouges et noirs. Toute information à son sujet peut être transmise à l'agent Patrick Lambert au 1 800 434-1001 ou à Info-Crime au 1 800 711-1800.

Terrains contaminés

■ Le ministère de l'Environnement du Québec et la Ville de Montréal ont approuvé une aide financière d'un million pour décontaminer les terrains nécessaires à la réalisation de sept projets de développement. Ces sommes sont attribuées dans le cadre du Programme de réhabilitation de terrains contaminés en milieu urbain, qui permet de rembourser aux promoteurs de projets admissibles 50 % des coûts de décontamination des terrains. Parmi les sept projets retenus, trois sont de nature commerciale et industrielle. Il s'agit du Centre commercial Blue Bonnets, de la Phase III du Centre de développement des technologies de l'information et de la Cartonnerie de Montréal. La décontamination des terrains permettra aussi la réalisation de trois projets de développement résidentiel : le Royer Saint-Claude et le Berri Bonsecours dans le secteur du Vieux-Montréal, et Les Pignons sur Hamilton dans Ville-Émard. Enfin, un nouveau projet vert de l'administration municipale est associé à la qualité de vie des résidants du Sud-Ouest : le parc Saint-Patrick.

Ménage du printemps

■ Avec le retour du printemps, les automobilistes sont invités à porter une attention particulière aux périodes de restriction du stationnement indiquées sur les panneaux de signalisation installés en bordure de rue. Le service des travaux publics et de l'environnement de Montréal rappelle aux automobilistes que leur collaboration est essentielle pour faciliter le travail des équipes d'entretien. Les automobilistes devront faire preuve de civisme en dégageant les voies de circulation pendant la période indiquée sur les panneaux de signalisation. À compter de lundi prochain, les agents de stationnement émettront des constats d'infraction aux propriétaires des véhicules qui ne respecteront pas cette signalisation.

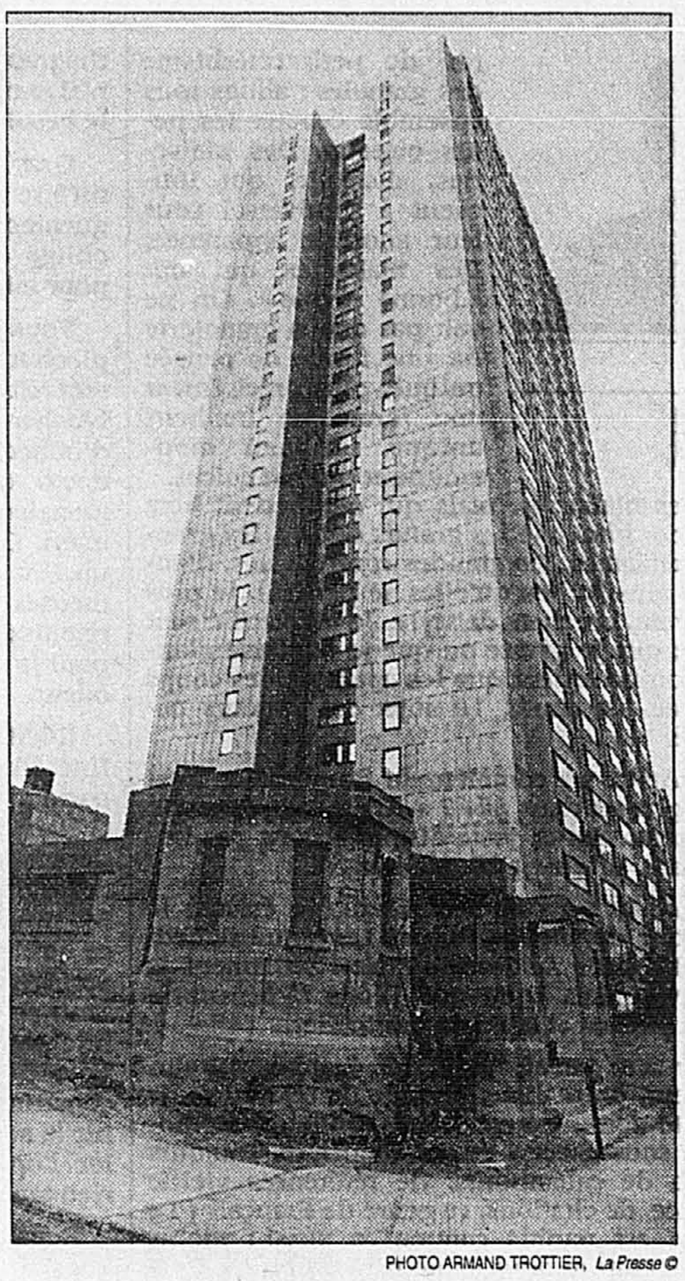

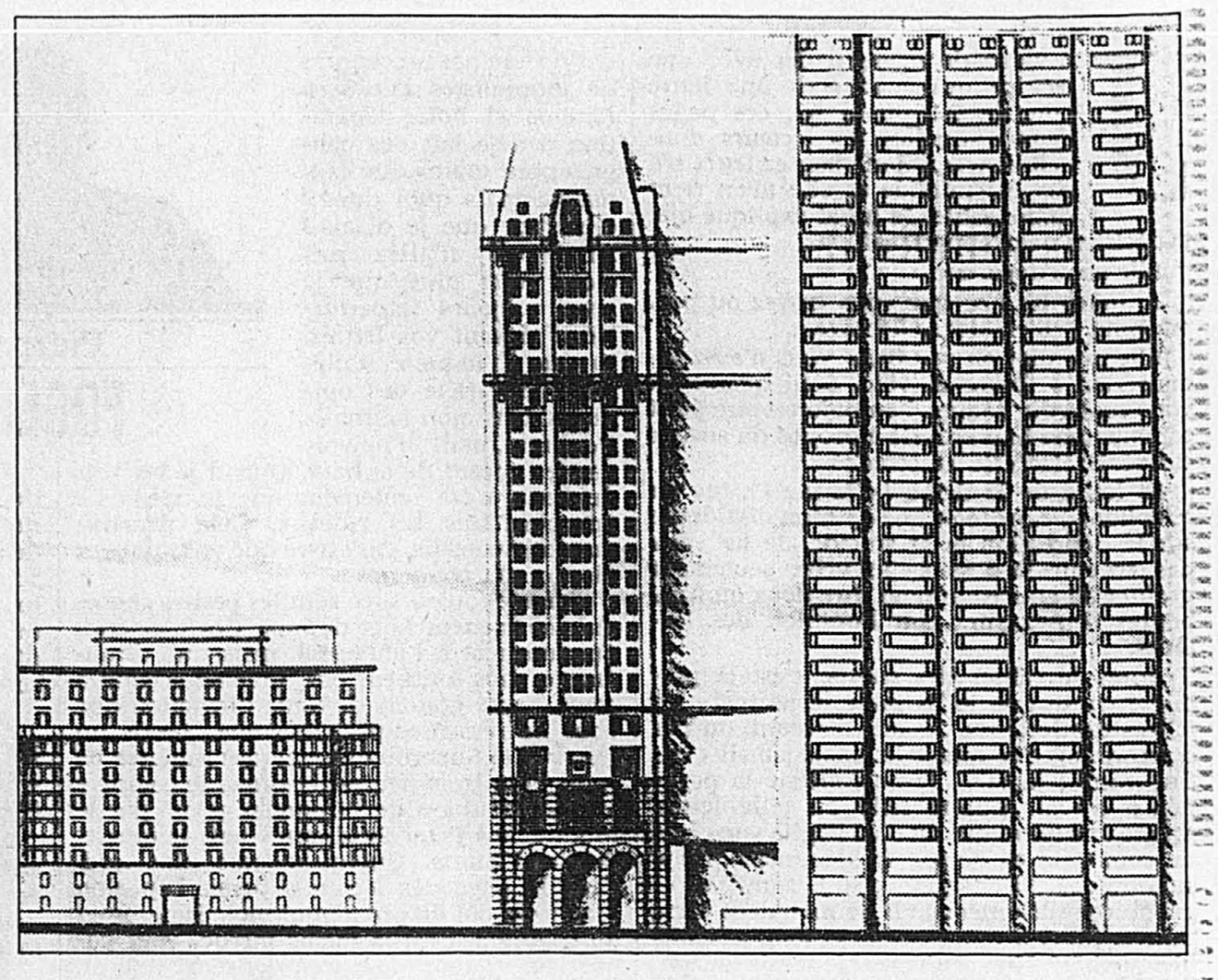

PHOTO ARMAND TROTTIER, *La Presse* ©

L'hôtel de 24 étages serait construit sur les ruines de l'église unitarienne du Messie détruite par le feu en 1987. Ce sont ces ruines qu'on voit à l'avant-plan de la photo ci-contre ; derrière, l'édifice Port-Royal, une tour de 33 étages, haute de 110 mètres. Ci-haut, le croquis permet de visualiser l'allure qu'aurait le futur hôtel Le Tat's, rue Sherbrooke, à côté de l'édifice Port-Royal, à droite.

Montréal appuie un autre projet immobilier qui déroge à son règlement de zonage

Un promoteur veut construire un hôtel de 24 étages tout près du Musée des beaux-arts

MICHÈLE OUIMET

Une fois de plus, la Ville de Montréal est prise dans une controverse parce qu'elle appuie un projet immobilier qui déroge au règlement de zonage. Après le Groupe Lépine, qui veut ériger des condominiums de luxe sur le flanc de la montagne, et Habitat Chambord qui entend bâtir, dès juin, 553 condos en plein coeur du Plateau Mont-Royal, c'est au tour du projet de construction d'un hôtel de 24 étages, rue Sherbrooke, tout près du Musée des beaux-arts, de soulever des vagues.

Tous ces projets nécessitent un changement de zonage, donc une dérogation au plan d'urbanisme adopté par la Ville de Montréal en 1992.

Dans le cas de la rue Sherbrooke, le promoteur Mustafa Tatlici, d'origine turque, veut construire un hôtel luxueux de 24 étages, Le Tat's, sur les ruines de l'église unitarienne du Messie détruite par le feu en 1987. L'hôtel, situé au coin de la rue Simpson, comprendrait un stationnement souterrain de 97 places, un centre de santé, une salle de bal, un restaurant, un café, un bar, 125 suites et 24 appartements. Un investissement de 60 à 70 millions.

M. Tatlici a des projets en Turquie, à Londres et sur la côte méditerranéenne, a-t-on précisé au service d'urbanisme de la Ville. Le Tat's est une chaîne d'hôtels européenne et son projet ici serait le premier en Amérique du Nord.

Selon le règlement de zonage, aucun édifice de plus de 10 étages ne peut être construit dans ce secteur de la rue Sherbrooke où la hauteur maximale autorisée est de 37 mètres. L'hôtel de M. Tatlici aurait 24 étages et atteindrait 100 mètres. Presque trois fois la hauteur permise. De plus, la maison Daniel Ford, un bâtiment construit en 1890 et qui fait partie du répertoire d'architecture traditionnelle de la CUM, serait détruite.

De plus le règlement de zonage interdit la construction d'hôtels. Le projet ne respecte pas non plus certaines normes techniques comme le taux d'implantation et l'indice de densité. Bref, le futur hôtel de M. Tatlici est loin d'être conforme aux exigences de la Ville en matière d'urbanisme. Il n'en fallait pas plus pour que l'opposition et Héritage Montréal montent aux barricades pour dénoncer le projet.

« L'administration Bourque justifie la construction de cet hôtel en disant qu'il y a déjà, juste à côté, un édifice d'une trentaine d'étages, le Port-Royal. Si on s'appuie sur les erreurs du passé pour en perpétuer de nouvelles, on n'est pas sorti du bois, a dit le chef de l'opposition Michel Prescott. Un hôtel de 24 étages va créer un écran entre la rue Sherbrooke et la montagne et va nuire au quartier résidentiel adjacent, un des plus beaux à Montréal. »

« Un hôtel de 24 étages va créer un écran entre la rue Sherbrooke et la montagne et va nuire au quartier résidentiel adjacent, un des plus beaux à Montréal. »

Dinu Bumbaru, le porte-parole d'Héritage Montréal, considère que la rue Sherbrooke a déjà suffisamment souffert de ce « genre de percées violentes ». « Sur quelle base se permet-on de défoncer le plafond autorisé ? a-t-il demandé. Et on le défonce pas à peu près, deux fois et demie la hauteur permise ! On a mis sur pied un comité qui va suivre le dossier de près et on sent une mobilisation très forte des citoyens du quartier. »

« C'est absolument horrible ! a lancé de son côté le conseiller indépendant, Jeremy Searle. On rejette complètement le plan d'urbanisme de la Ville. » M. Searle tiendra une réunion publique le 31 mars pour entendre les doléances des citoyens inquiets.

En 1990, un projet controversé de construction de condominiums de luxe de 17 étages sur les ruines de l'église avait soulevé les passions et M. Searle, qui n'était pas encore conseiller municipal, avait organisé la résistance. Les condos n'ont jamais vu le jour.

Il reste plusieurs étapes à franchir avant que le projet reçoive la bénédiction du conseil municipal. Il doit d'abord être examiné par le service d'urbanisme de la Ville, puis scruté par la commission Jacque-Viger, étudié par la commission de développement urbain et approuvé par le comité exécutif.

Pourquoi l'administration Bourque appuie-t-elle un projet qui déroge autant au règlement de zonage ? « C'est un projet formidable, a répondu Saulie Zajdel, responsable du développement économique au comité exécutif. Le terrain est étroit et si on veut attirer un projet d'envergure, il faut lui permettre d'aller en hauteur, au delà des 10 étages autorisés. »

Têtes d'affiche

■ Plus d'un millier d'élèves se retrouveront aujourd'hui à l'école secondaire Laurier McDonald (angle Viau et Jean-Talon) dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (officiellement le 21 mars) afin de témoigner de leur adhésion à la lutte contre toute forme de racisme. Des élèves d'une vingtaine d'écoles secondaires de Montréal et des représentants d'autant d'organismes manifesteront leur soutien à cette cause et à la diversité culturelle et raciale de la communauté montréalaise, dans le cadre d'activités organisées par les productions Cité ouverte 2002, organisme au service des démunis.

■■■

Agnès Gruda

■ *Pour ou contre l'intervention des médias dans la vie privée*, tels seront les thèmes que devront choisir de débattre les collégiens inscrits au concours des débats oratoires du Barreau de Montréal. Défendant les couleurs de leur collège, les orateurs devront exprimer leurs vues devant un jury formé du bâtonnier (Barreau de Montréal) Ronald Montcalm, de la première conseillère du Barreau de Montréal, Lyne Kassie, de l'éditorialiste de *La Presse* Agnès Gruda, du juge à la Cour supérieure François Rolland, et de Me Marc-André Blanchard, spécialiste en matière de liberté de presse et d'accès à l'information. Le débat aura lieu le 30 mars, à la Moot Court de l'université McGill, à 19h.

■■■

Jeffrey Hatfield

■ Grâce à un don de 25 000 $ de la compagnie Bristol-Myers Squibb, un enfant gravement malade a pu réaliser son rêve de visiter Disney World. C'est Jeffrey Hatfield, président et directeur général du groupe pharmaceutique Bristol-Myers Sqibb, qui a remis le don à Marie-Ève, une enfant qui souffre d'une insuffisance rénale. La réalisation de ce rêve a été rendue possible grâce à la Fondation canadienne Rêves d'enfants.

■■■

■ En ce jour de célébration de l'indépendance de la Grèce (25 mars), la communauté hellénique de Montréal rappelle qu'un défilé sera présenté dimanche, en collaboration avec la Fédération hellénique des parents et tuteurs de Montréal. D'autres groupes ethniques et des associations grecques participeront à ce défilé qui parcourra la rue Jean-Talon depuis la rue Hutchison jusqu'au boulevard de l'Acadie, à compter de 13h, ce dimanche.

■■■

■ Deux étudiantes en droit issues des minorités visibles, Tracy Austin et Mala Khanna, viennent de remporter les bourses Samuel Becancour Hart, du Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR). Ces bourses (1000 $) visent à encourager des étudiants en droit des minorités ethnoculturelles et autochtones à poursuivre des études dans le domaine des droits de la personne. Elles ont été remises à l'occasion du centième anniversaire d'un jugement historique sur le racisme au Québec.

■■■

Réjean Bergeron

■ Le Fonds de bienfaisance des compagnies Molson, par l'entreprise de Réjean Bergeron, directeur des relations publiques des brasseries Molson, vient de remettre un don de 12 000 $ au collège Frontière, qui oeuvre dans le domaine de l'alphabétisation, grâce au concours de formateurs bénévoles.

■■■

■ Près d'une centaine d'artistes exposeront leurs oeuvres, sur le thème *Éloge à la vie... le destin de l'Être humain*, afin de recueillir des fonds pour financer la restauration de l'église Saint-Bruno de Saint-Bruno-de-Montarville. L'exposition se tiendra du 26 au 28 mars, au Centre socioculturel, 530, boulevard Clairevue Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville. Coût : 2 $. Renseignements : (450) 653-3192 ou (450) 653-6319.

■■■

Jocelyne Pinsonneault

■ La vente de pains spécialement identifiés à l'emblème du papillon de la Société pour les enfants handicapés du Québec a permis de recueillir, à raison de 0,05 $ par pain vendu, 10 000 $. C'est Jocelyne Pinsonneault, vice-présidente au marketing des boulangeries Weston, qui a remis le don à John Penhale, président de la Société pour les enfants handicapés.

■■■

■ Samedi, l'Association québécoise des allergies alimentaires tiendra une soirée d'information à l'intention des personnes souffrant d'allergies et des parents d'enfants aux prises avec ces problèmes. À l'hôpital Saint-Justine. Coût ; 15 $. Renseignements : 990-ALRJ.

Adressez vos communiqués à:
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Île de Montréal

PHOTOS PC ©

Ci-dessus, des étudiants (à gauche) tentent de retenir des casseurs qualifiés d'anarchistes à l'aide d'une barricade. À droite, les policiers estiment à 7000 le nombre d'étudiants qui ont manifesté au centre-ville hier. Les organisateurs parlent de 16 000 dans tout le Québec, dont 10 000 à Montréal.

Des milliers d'étudiants dans la rue

Ils demandent 500 millions pour les universités et 250 millions pour les cégeps

MARC THIBODEAU

Des milliers de cégépiens et d'étudiants ont pris d'assaut les rues de plusieurs villes de la province hier pour réclamer énergiquement un « réinvestissement massif » dans le réseau d'éducation post-secondaire.

À Montréal, où avait lieu le rassemblement le plus important, un premier groupe de manifestants s'est réuni devant les bureaux du ministère de l'Éducation, rue Fullum, vers 13h30.

Ils ont ensuite cheminé dans la bonne humeur, parfois en dansant, sur le boulevard de Maisonneuve, en recrutant d'autres manifestants du cégep du Vieux-Montréal, de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université McGill, avant de s'arrêter rue de la Gauchetière, devant les bureaux de Jean Monty, responsable des controversées bourses du millénaire.

Tous les manifestants rencontrés par *La Presse* soulignaient l'« urgence » d'un réinvestissement « réel » dans les cégeps et les universités.

« Le système public d'éducation est en train de disparaître. C'est important que les étudiants contre-attaquent », a noté un élève du collège Dawson.

Les manifestations se sont généralement déroulées dans l'ordre. Cependant, à Montréal, certains se sont colletés, à cause d'une poignée de contre-manifestants, qui cherchaient par tous les moyens à attirer l'attention des caméras sur eux. À l'aide d'un porte-voix, ils lançaient des slogans du genre « révolution, la solution » et « Bouchard, salaud, le peuple aura ta peau », en plus de montrer le majeur aux autres étudiants.

Selon les organisateurs de la grande manifestation, ces contestataires proviendraient du Mouvement pour le droit à l'éducation, un groupe plus extrémiste qui réclame notamment la gratuité scolaire pour tous à l'université et au cégep. Toutefois, la Presse Canadienne a interrogé quelques-uns d'entre eux qui affirmaient ne venir d'aucun groupe.

Ces contre-manifestants ont poussé les barrières de protection délimitant le périmètre, ce qui a causé des accrochages et quelques poussées.

Les contre-manifestants se sont aussi amusés à faire un feu de joie avec leurs pancartes, au centre de la rue de la Gauchetière, où se situe un grand terminus d'autobus pour les citoyens de la Rive-Sud, alors que l'heure de pointe commençait (vers 16 h 30).

Les policiers, en grand nombre, ont gardé l'oeil sur le feu de joie, la manifestation et la contre-manifestation, sans avoir eu à intervenir.

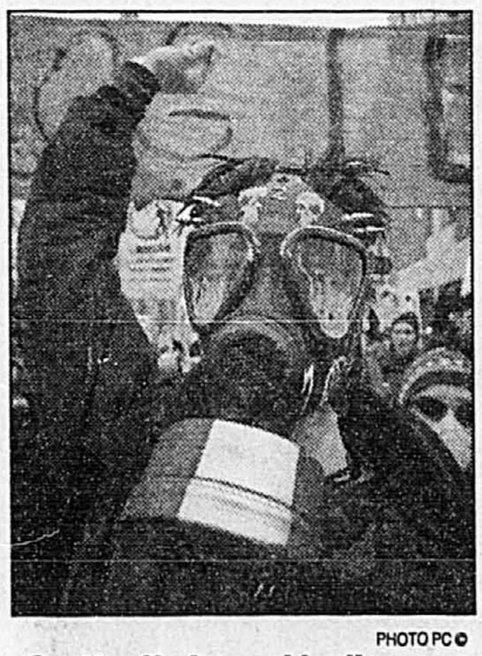

PHOTO PC ©

«On étouffe !» semble dire ce manifestant masqué.

Les profs pas au rendez-vous

Les professeurs de cégep et d'université, qui avaient officiellement donné leur appui aux manifestants, étaient rares hier.

Le président de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN), Pierre Patry, a indiqué que plusieurs étaient demeurés en classe pour donner leur cours. « Mais ils sont intervenus dans leurs classes pour dénoncer la situation budgétaire du réseau et inciter les élèves à manifester », a-t-il expliqué.

Du côté de la Fédération des cégeps, on indiquait qu'au moins une vingtaine d'établissements avaient été affectés par les manifestations. Les universités signalaient aussi des levées de cours.

Le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Nikolas Ducharme, a indiqué que les étudiants réclamaient l'injection de 500 millions pour permettre notamment l'embauche de professeurs, l'achat de livres et de matériel informatique et la mise à jour des laboratoires. Les collégiens réclament pour leur part 250 millions.

«Nous avons fait notre lobby, nous avons fait nos conférences de presse et là, on est dans la rue. Après, ce sera pire.»

Ras le bol des chicanes

M. Ducharme a indiqué que les étudiants en avaient par ailleurs assez du conflit entre Ottawa et Québec sur la question des bourses du millénaire. « Nous voulons que les politicailleries cessent et qu'ils s'entendent. C'est l'argent des citoyens dont il est question », a-t-il indiqué.

Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, qui n'a signalé aucun incident majeur, estimait le nombre de manifestants à 7000.

Les dizaines d'associations étudiantes à l'origine de la manifestation, qui parlaient plutôt de 10 000 participants à Montréal et de 16 000 à l'échelle de la province, ne cachaient pas leur satisfaction. Ils ont prévenu que d'autres moyens de pression seront utilisés si les gouvernements provincial et fédéral refusent de tendre l'oreille.

PHOTO ANDRÉ FORGET, *La Presse* ©

Des contre-manifestants ont voulu faire hausser la température d'un cran, mais il n'y a pas eu d'incident violent.

« Nous avons fait notre lobby, nous avons écrit nos mémoires, nous avons fait nos conférences de presse et là, on est rendu dans la rue. Après, ce sera pire », a lancé M. Ducharme, qui invoque la possibilité d'une grève générale à l'automne.

Échos à l'Assemblée nationale

Des manifestations ont également eu lieu à Jonquière, à Rouyn-Noranda et à Québec, où 2500 cégépiens, étudiants et sympathisants se sont réunis devant l'Assemblée nationale, le syndicaliste Michel Chartrand en tête, tandis que les débats faisaient rage à l'intérieur.

L'opposition libérale a talonné le gouvernement sur la faiblesse des réinvestissements en éducation annoncés lors du dernier budget pendant une bonne partie de la période de questions.

En réponse au chef libéral Jean Charest, qui lui demandait s'il pouvait répondre aux demandes de la communauté étudiante et des professeurs, le ministre de l'Éducation, François Legault, a rétorqué que « l'argent ne pousse pas dans les arbres ». Il a indiqué qu'il était d'accord avec la nécessité de réinvestir plus d'argent dans le système d'éducation, mais s'est empressé d'ajouter que c'est à Ottawa et non à Québec que les marges de manoeuvre importantes existent.

Les Cortez expulsés

Après avoir bénéficié d'un délai, la famille Cortez a appris hier qu'elle doit quitter le Canada d'ici un mois pour retourner aux États-Unis.

« Nous sommes déçus et inquiets », a expliqué Gabriella Cortez, l'une des filles. Apolonio Paz et Hilda Cortez avaient obtenu un délai en février à la suite de la mort de la cadette, Katherine, survenue dans un accident de la route.

Installée au Québec depuis quatre ans, la famille salvadorienne, qui compte trois autres enfants de 11, 12 et 14 ans, a rencontré hier des représentants d'Immigration Canada qui lui ont confirmé que l'ordre de renvoi était maintenu.

Richard Saint-Louis, porte-parole, a expliqué que les Cortez devaient retourner aux États-Unis, où ils ont résidé un certain temps après avoir quitté le Salvador, il y a 12 ans. La famille, qui habite à Montréal, a épuisé tous les recours, allant jusqu'à demander l'intervention de la ministre. « Nous n'avons reçu aucune indication à cet effet, précise M. Saint-Louis. L'ordonnance de renvoi est exécutoire. Les Cortez ne répondent pas aux motifs d'immigration. » Avant sa venue au Québec, la famille a résidé en Alberta et en Floride.

Message à nos passagers

Vous étiez peut-être à l'Aéroport international de Montréal - Dorval hier et avez vu votre passage entravé par une manifestation.

Nous tenons à souligner que celle-ci n'était aucunement reliée à nos activités ou à celles de nos partenaires.

Nous regrettons sincèrement les inconvénients que cela a pu vous causer et vous remercions de votre compréhension.

Soyez assuré que notre personnel ainsi que celui de nos partenaires déploient tous les efforts possibles pour faire de votre visite à nos aéroports l'une des plus agréables qui soit.

AÉROPORTS DE MONTRÉAL

2739687

Canon • Canon • Canon

EOS Canon REBEL 2000

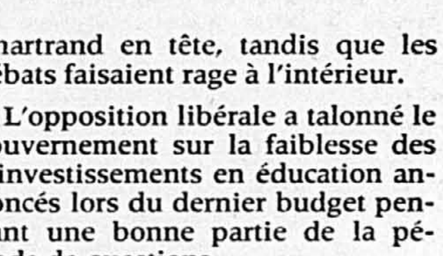

• Appareil 35 mm reflex
• Objectif zoom EF 28-80 mm f3.5-5.6
• 7 zones autofocus
• Multiprogrammes
• Bouton de profondeur de champs

549,99 $

POIGNÉE Canon / PORTE-PILE MB200

Pour déclenchement à la verticale et une meilleure prise en main 69,99 $

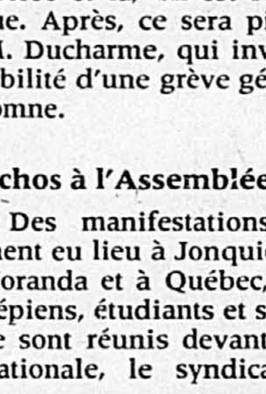

Canon TÉLÉZOOM EF 75 à 300 mm F4-5.6 III

• Objectif zoom à mise au point automatique
• Ouverture f4 à 5.6

299,99 $

FLASH ÉLECTRONIQUE Canon 380 EX

• Tête autozoom rotative jusqu'à 90°

299,99 $

Valide jusqu'au 8 avril 1999

2739132

L.L.Lozeau Ltée

LE GRAND CHEF DE LA PHOTO, VIDÉO ET DE L'IMAGERIE NUMÉRIQUE

accord D Desjardins

BEAUBIEN

6224, rue Saint-Hubert, Montréal • tél. : (514) 274-6577

information@lozeau.com

2739132

Le voleur du Plateau arrêté

MARCEL LAROCHE

La police de la CUM croit avoir épinglé le voleur solitaire aux méthodes peu orthodoxes qui a donné des sueurs froides à plusieurs employés et clients de bars du Plateau Mont-Royal qu'il a écumés à la pointe du fusil.

Roland Landry, 33 ans, qui aurait eu l'habitude de commettre ses crimes en menaçant ses victimes avec un fusil de calibre 12 à canon tronçonné, est soupçonné d'avoir dévalisé au moins trois établissements du Plateau Mont-Royal, entre le 22 février et le 21 mars 1999.

Roland Landry

Il a été appréhendé vers 20 h 20 lundi, moins de 24 heures après son dernier coup fumant. Il venait de quitter son appartement du 6068 de l'avenue du Parc lorsqu'il a été interpellé par les sergents-détectives Daniel Picard et Robert Mongrain, du module vols qualifiés du Centre d'enquête-Nord du SPCUM.

En fait, les policiers l'avaient dans leur mire depuis la veille alors qu'il avait été vu au bar L'Oiseau de nuit du 4526 de l'avenue du Parc, sirotant un cognac et disputant même une partie de billard avec le personnel de l'établissement.

Une fois la partie terminée, Landry aurait pris les deux employés par surprise en sortant son arme pour les forcer à lui remettre les recettes de la caisse et... leur argent de poche.

Landry aurait agi de la même façon le 22 février en s'emparant de l'argent contenu dans les machines à sous du bar Derek du 5817, boulevard Saint-Laurent.

Le voleur s'était même enfui en s'engouffrant dans une voiture conduite par une femme qui attendait son conjoint en face du bar.

Le voleur allait récidiver dans la nuit du 15 mars en s'attaquant cette fois à la serveuse et à deux clients du bar La Boussole du 1562 de l'avenue Mont-Royal.

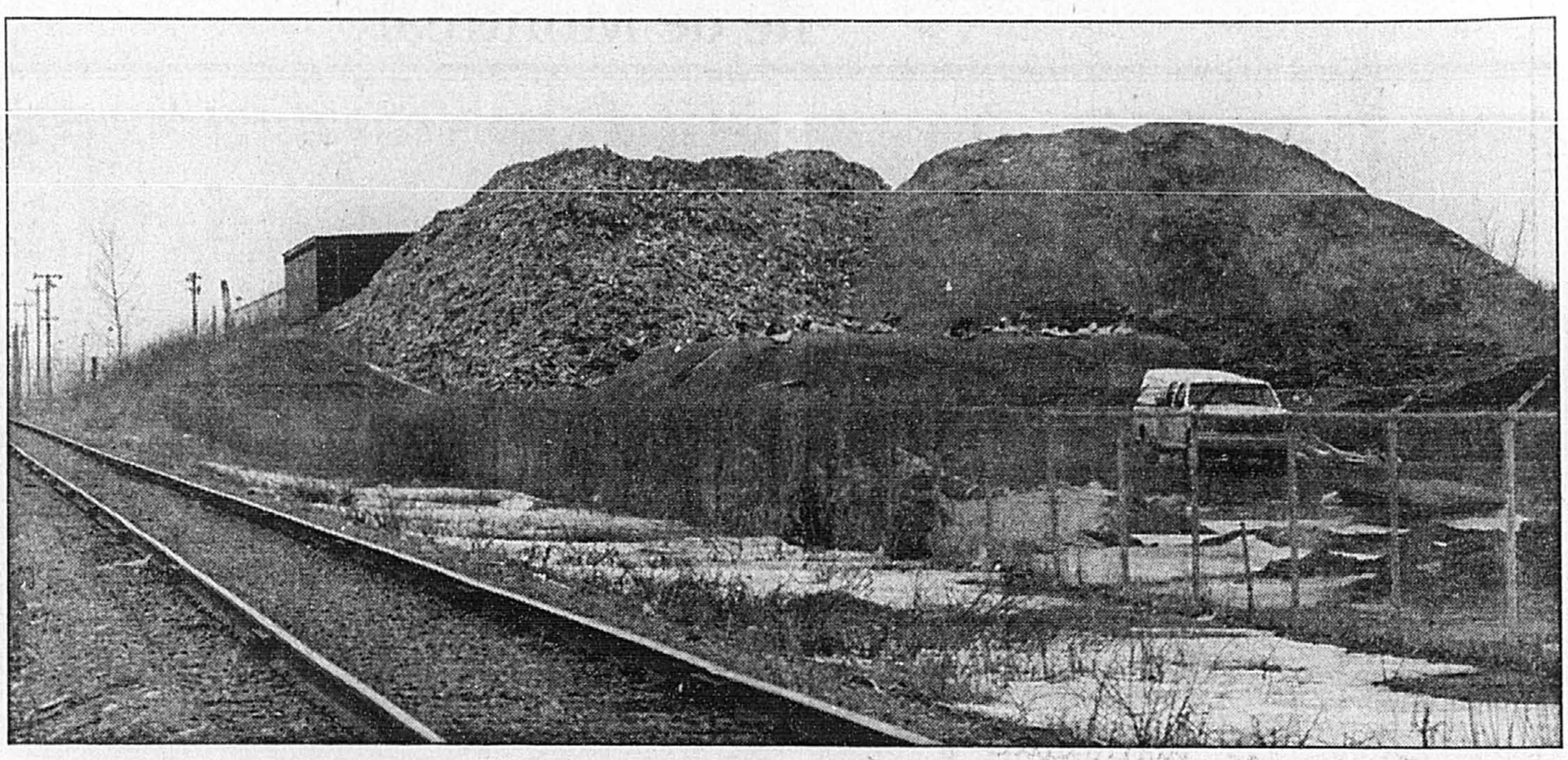

PHOTO ARMAND TROTTIER, *La Presse* ©

Les montagnes de déchets qui s'élèvent sur la propriété de Tri-Compost, à Pointe-aux-Trembles, sont illégales et dangereuses.

Prescott veut raser le mont Détritus

Tri-Compost multiplie les infractions à son dépotoir de Pointe-aux-Trembles

ANDRÉ NOËL

De dangereuses montagnes de déchets s'élèvent toujours plus haut, et de façon illégale, dans le quartier Pointe-aux-Trembles, a dénoncé hier Michel Prescott, chef de l'opposition à l'hôtel de ville de Montréal.

« La compagnie Tri-Compost accumule en plein air, depuis des années, de véritables montagnes de matériaux secs mêlés à des déchets commerciaux, et l'administration Bourque laisse faire », a déclaré M. Prescott.

« Cet entreposage contrevient à la réglementation municipale et provinciale, mais personne n'agit de manière efficace pour s'en débarrasser, malgré la menace extrêmement sérieuse que cela représente pour la sécurité publique. »

M. Prescott exige la fermeture et le nettoyage du dépotoir car, affirme-t-il, « le danger d'un incendie est bien réel et pourrait provoquer une catastrophe aussi lourde de conséquence que l'incendie de pneus de Saint-Amable, il y a une dizaine d'années ».

Selon des experts consultés par le chef de l'opposition, le mélange d'ordures putrescibles et de bois pourrait fermenter et s'enflammer. Or, un incendie à proximité des raffineries de pétrole pourrait être catastrophique, ajoute-t-il.

Interrogé par les journalistes à Québec, le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a dit que Tri-Compost pourrait perdre très bientôt son certificat d'autorisation, 33 constats d'infraction lui ayant été signifiés en février. Plusieurs infractions ont été constatées dès 1997, a dit le ministre : la firme a corrigé les problèmes, mais « peu de temps après, la situation s'est de nouveau dégradée ». Cinq chefs d'accusation ont été portés contre la compagnie. Le ministère a aussi préparé un « avis préalable de révocation du permis ».

« Si je l'envoie, la compagnie aura un certain délai pour expliquer pourquoi je ne devrais pas révoquer le permis, sinon le permis est révoqué, a ajouté M. Bégin. Cela (les infractions) dure depuis un bon bout de temps et la compagnie ne manifeste pas l'intention de corriger les choses. »

Le maire Pierre Bourque n'a pas abordé la question lors d'une récente rencontre avec M. Bégin. Jean Fortier, président du comité exécutif de la Ville de Montréal, a reconnu que Tri-Compost n'a pas de permis municipal pour entreposer des déchets à l'extérieur. Mais la compagnie pourrait facilement obtenir ce permis si elle le demandait, dit-il.

« Par contre, il est vrai que les amas de déchets sont deux fois trop élevés, précise-t-il. La cour municipale vient justement de condamner la compagnie à une amende de 200 $. Si la compagnie ne réduit pas le niveau de ses amas, nous demanderons une injonction pour faire cesser les travaux. »

M. Fortier a dit que le Service de protection des incendies de Montréal (SPIM) avait assuré la Ville que le danger d'incendie est minime. Il ignore si des ordures putrescibles sont mélangées aux débris de bois, de plastique et de papier.

Un porte-parole de la compagnie, Pierre Laroche, a affirmé que ce n'était pas le cas. « On n'accepte pas de déchets putrescibles, a-t-il dit. C'est vrai que les amas de matériaux secs sont un peu trop élevés, mais c'est temporaire. On a eu un bris mécanique... on a été obligé d'accumuler des débris. »

M. Laroche n'a pas pu préciser la date de ce bris. La compagnie appartient à l'homme d'affaires Sylvain Riopelle, qui possède aussi la société Rebuts Canada, laquelle a des contrats d'enlèvement des ordures avec la Ville, a dit M. Laroche.

« On peut se demander si le propriétaire de Tri-Compost a des contacts politiques avec des membres de l'administration Bourque, a dit M. Prescott. Sinon, c'est bien difficile d'expliquer le laxisme de la Ville. »

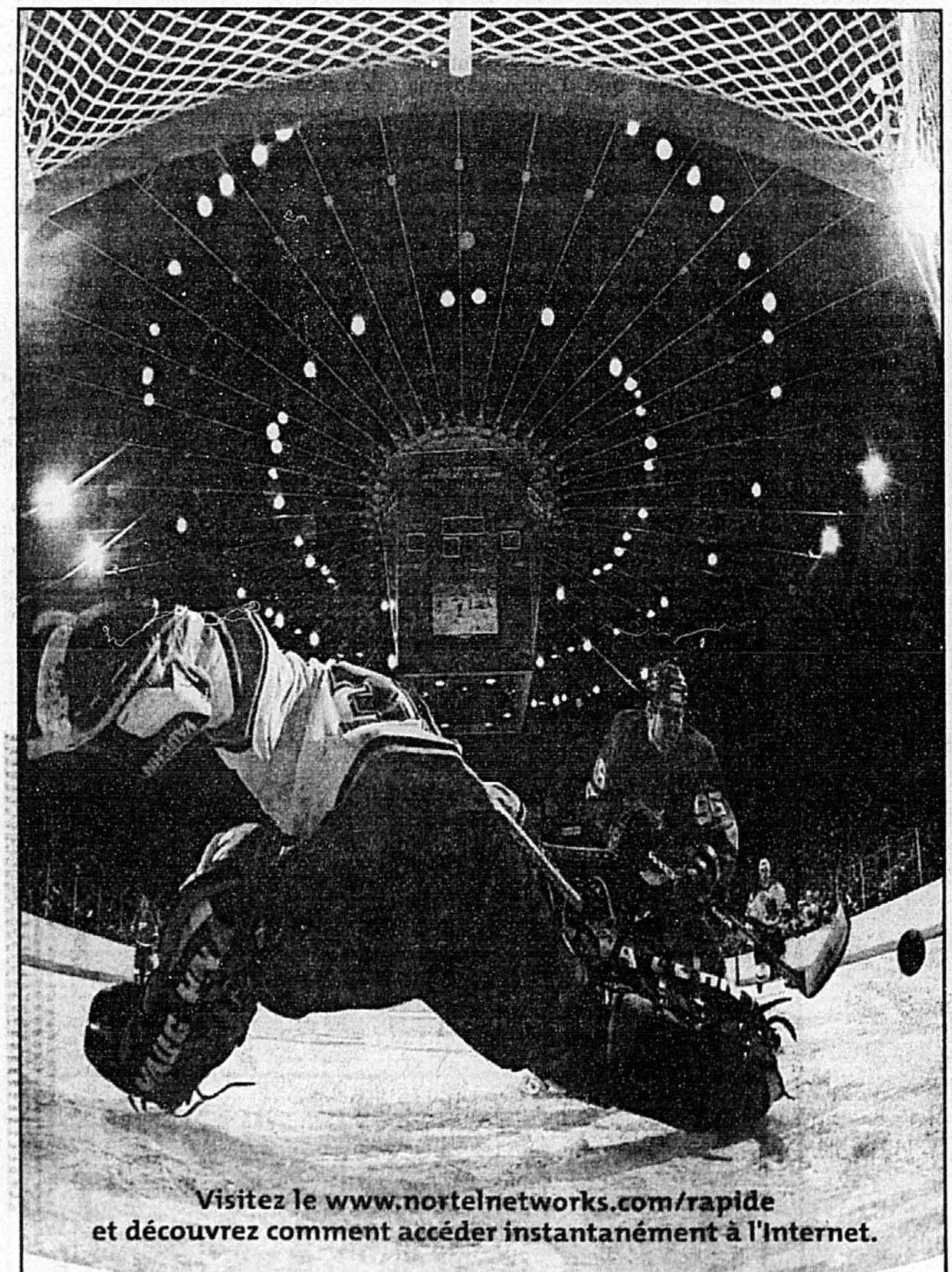

Nortel Networks présente deux nouvelles technologies pour modems. Toutes deux vous procurent un accès direct à l'Internet et une connexion continue à des vitesses 30 fois plus rapides que les modems conventionnels à 28,8K. Un des modems utilise votre ligne téléphonique et vous offre un accès à la vitesse de l'éclair. Un modèle différent, en passant par votre câble pour la télévision, vous relie en un clin d'œil. Vous pouvez désormais accéder instantanément à l'Internet et télécharger à la vitesse des mégabits. Fini les rebranchements à répétition, fini les attentes interminables pour télécharger. Fini les signaux occupés et les recompositions. Pour savoir qui offre notre solution technologique dans votre région, consultez le www.nortelnetworks.com/rapide aussi vite que vous le pouvez.

NORTEL NETWORKS
Ainsi communique le monde.

2730285

AJLNH

Nortel Networks est le commanditaire officiel du système de télécommunication de la LNH et de l'AJLNH. ©1999 Northern Telecom. Nortel Networks, le symbole graphique de Nortel Networks et le slogan publicitaire « Ainsi communique le monde » sont des marques de commerce de Northern Telecom. LNH et l'emblème de la LNH sont des marques de commerce de la Ligue Nationale de Hockey. ©1999. Tous droits réservés. AJLNH et le logo de l'AJLNH sont des marques de commerce de l'Association des Joueurs de la Ligue Nationale de Hockey. ©AJLNH.

PLACE BONAVENTURE
24 au 28 mars 1999

HEURES DU SALON
Semaine : .....11h à 22h
Samedi : .....10h à 22h
Dimanche : ....10h à 18h
La billetterie fermera 1 heure avant la fermeture du salon.

DES CENTAINES DE BATEAUX ET ACCESSOIRES
Venez profiter des SPÉCIAUX du Salon
et visitez deux musées passionnants :
- Un sur sur le naufrage oublié de l'Empress of Ireland
- L'autre, sur l'histoire des paquebots transatlantiques

PLANS DE FINANCEMENT SUR PLACE
PRIX D'ENTRÉE (toutes taxes incluses)
Admission générale : 9,50 $ • Étudiants / Âge d'or : 7,50 $
Enfants accompagnés (6 à 12 ans) : 3,50 $

Complétez ce coupon de participation et déposez-le dans les boîtes de tirage à l'ExpoNautique ou postez-le à la Presse,
Concours ExpoNautique, La Presse ltée, C.P. 11051, succ. Centre-Ville, Montréal, QC H3C 4Y7
Nom : Prénom : Âge :
Adresse : App.:
Ville : Code postal : Tél.:
Pour se mériter leur prix, les gagnants devront répondre correctement à la question suivante : 100 + 2 – 39
Le tirage aura lieu le 28 mars 1999 à 18h à la Place Bonaventure. Les règlements du concours sont disponibles sur demande à l'ExpoNautique.
Aucun fac-similé et/ou reproduction mécanique n'est accepté.

CKAC 730 · La Presse · TVA · Desjardins · CITE ROCK détente 107,3 FM · Princecraft · Pelican · Camions Dodge · Tourisme Québec · vacances air transat

2729150

Un non catégorique de Laval à Montréal International

ISABELLE HACHEY

L'économie de Laval est si florissante que les autorités municipales voient peu d'intérêt à se fondre dans l'organisme Montréal International, qui n'a pas encore fait ses preuves, pour attirer des investisseurs étrangers dans l'île Jésus.

En 1998, Laval a récolté 697 millions d'investissements dans tous les secteurs d'activités économiques, le meilleur résultat de son histoire. Le maire Gilles Vaillancourt y voit la preuve de la réussite de Laval Technopôle, un organisme avec lequel Montréal International veut s'unir afin de créer une véritable force régionale, unique, sur le marché international.

Malgré les pressions exercées par le gouvernement du Québec — en faveur de la fusion —, le maire Vaillancourt résiste. « Laval est une ville gagnante, elle n'embarquera jamais dans une stratégie d'échec », a-t-il laissé tomber en conférence de presse.

Le maire souligne qu'il siège lui-même au conseil d'administration de Montréal International et que Laval Technopôle offre déjà une contribution financière à l'organisme. Il reconnaît donc la « pertinence » de Montréal International, mais refuse de se prononcer clairement sur une éventuelle fusion.

Le ministre responsable de la région de Laval, David Cliche, a écrit hier à M. Vaillancourt pour lui demander de se joindre à Montréal International. Dans sa lettre — distribuée aux journalistes pendant la conférence de presse du maire —, M. Cliche exprime son « inquiétude » de constater que le maire hésite encore « à se joindre à l'équipe qui permettra à notre économie de poursuivre sa croissance et à davantage de Lavallois de trouver des emplois de qualité ».

Des 697 millions de 1998, Laval Technopôle a réussi à attirer 121 millions d'investissements étrangers, une augmentation de 50 % par rapport à 1997. Les démarcheurs de l'organisme ont rencontré 71 entreprises, organisé trois missions aux États-Unis et une en Europe. Ils ont aussi accueilli 24 missions de sociétés étrangères.

Si Montréal International, un organisme sans but lucratif, privé et autonome, n'obtient pas de résultats semblables, c'est que son mandat ne lui permet pas de faire de la prospection d'investissements étrangers. Créé en 1996, son rôle se limite pratiquement à la promotion de la région de Montréal. C'est pourquoi elle souhaite « rapatrier » les prospecteurs de Laval Technopôle, ainsi que ceux de l'Office de développement économique de la CUM — qui s'opposent également à la fusion.

Laval Technopôle ne semble vraisemblablement pas envisager de perdre son mandat international, puisqu'il prévoit réaliser l'an prochain l'événement « Laval via le monde », qui définira une stratégie « audacieuse et efficace » pour les dix prochaines années. « Dans le domaine du développement économique, Laval doit maintenir le cap sur ses objectifs stratégiques et préserver son identité et sa spécificité », a dit le président du conseil d'administration de Laval Technopôle, Pierre Desroches.

La deuxième plus grande ville du Québec ferait-elle preuve d'esprit de clochers ? « Il y en a qui devrait entendre sonner la cloche un peu plus souvent, ce serait utile pour eux », rétorque le maire Vaillancourt.

23 mois de thérapie pour le tireur de plombs Clavette

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

En détention depuis huit mois, Patrice Clavette, 29 ans, a été condamné hier à une peine de 23 mois avec sursis qu'il devra purger dans une maison de thérapie.

Alors qu'il était sous l'effet de l'alcool et de la drogue, Clavette, à la suite d'une dispute avec son père, avait, le 24 juillet dernier, tiré des plombs provenant d'une arme à air comprimé en direction de trois policiers de Deux-Montagnes.

L'un des projectiles a atteint l'agent Mélanie Houle au cou, tout près de la carotide. Par prudence, les médecins ont décidé de ne pas extraire le plomb. Elle était accompagnée des agents Martin Bouchard et Peter Spagnoli.

Il était 1 h 30 quand le père de l'accusé, Jean-Guy Clavette, a logé un appel au 911 de sa résidence de Saint-Joseph-du-Lac, en disant que son fils menaçait de l'expulser de la maison.

Clavette a subi son procès devant le juge Jean Beaulieu, de la Cour du Québec, sous 12 chefs d'accusation allant de voies de fait à tentative de meurtre sur trois policiers et sur son père.

Au début du mois, le juge a écarté les accusations de tentative de meurtre et reconnu Clavette coupable de voies de fait simple et de voies de fait causant des lésions aux policiers, ainsi que d'avoir braqué une arme à feu dans leur direction. Dans sa décision, après avoir parlé de l'état d'intoxication de l'accusé, il explique que pour reconnaître une personne coupable de tentative de meurtre, il faut avoir la preuve de l'intention de l'accusé de causer la mort. Il souligne aussi qu'il y avait peu de chances, compte tenu de l'arme utilisée, que le coup soit fatal pour l'une ou l'autre des victimes visées.

Le tribunal estime que Clavette s'est placé dans « une situation de danger hors du commun » en pointant une arme et en tirant sur des policiers et qu'il aurait pu facilement être tué ou à tout le moins blessé gravement. « Le fait d'être sorti indemne de cette situation, il ne le doit qu'au sang froid, au courage et au professionnalisme des trois policiers impliqués lors de l'intervention », a ajouté le juge.

Clavette a d'abord tiré dans la direction de l'agent Bouchard. Ayant entendu les détonations, l'agent Houle avait dégainé. Puis, croyant que l'arme de Clavette n'était pas chargé et voyant que son père était dans sa ligne de tir, elle a remis son arme dans son étui pour prendre sa bonbonne de gaz-poivre. C'est quand elle a commencé à vaporiser l'accusé au visage qu'il a tiré à bout portant dans sa direction.

Une fois que ses 23 mois seront purgés, Clavette devra commencer une probation de trois ans au cours de laquelle il lui est interdit de consommer alcool et drogue. Il lui est aussi défendu d'avoir toute forme d'arme en sa possession et cela pour la vie.

Pas d'accusation contre le forcené de Saint-Barnabé

Presse Canadienne

Aucune accusation ne sera portée contre l'individu de 64 ans qui s'est barricadé pendant plus de 12 heures, mardi, dans sa résidence du rang Trudel à Saint-Barnabé. Les policiers de la Sûreté du Québec ont en effet jugé qu'il n'avait commis aucun acte criminel.

Le déploiement des forces policières et du Groupe d'intervention de la SQ dans la petite municipalité et l'évacuation d'une dizaine de résidences ne justifieraient pas le dépôt d'accusations. Comme l'a expliqué l'agent Daniel Lamirande, chargé des affaires publiques à la SQ, l'individu n'a jamais utilisé ses armes à feu. De même, ce n'est pas lui qui a fait appel aux policiers mais plutôt un voisin.

« Il a expulsé sa femme pour ensuite appeler son voisin et lui dire qu'il avait l'intention de se suicider. Ce n'est pas lui qui nous a contactés. L'intervention des policiers a davantage été humanitaire. Notre objectif était de lui sauver la vie et de protéger celle des autres », a-t-il précisé.

Néanmoins, les policiers entendent déposer une requête auprès de la cour afin que le sexagénaire n'ait plus le droit de posséder des armes à feu. Le fusil et les trois carabines qu'il avait en sa possession ont d'ailleurs été saisis.

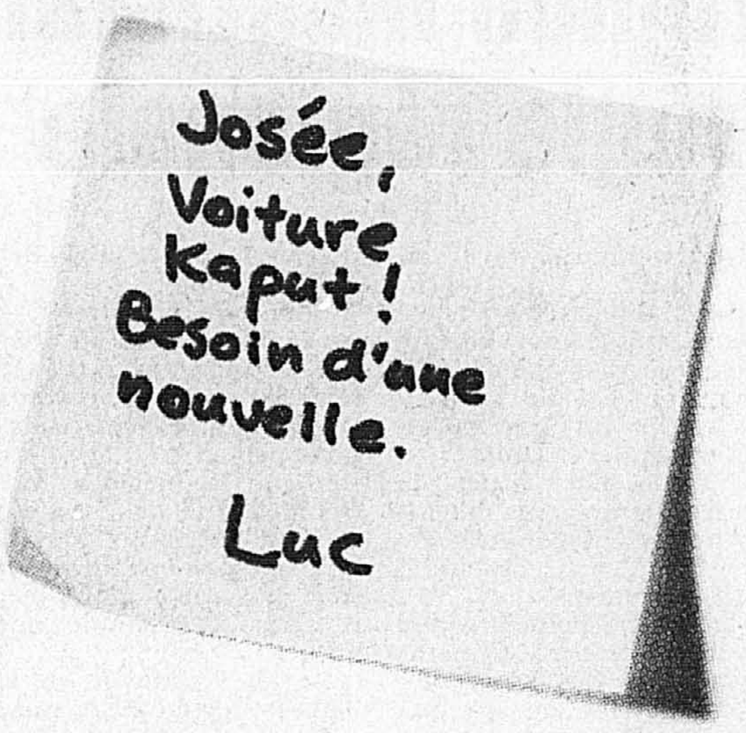

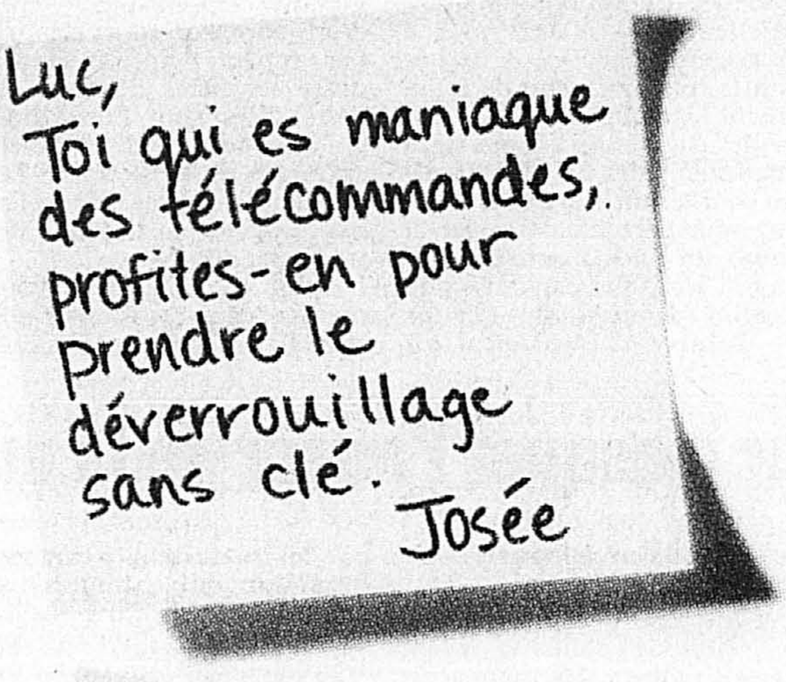

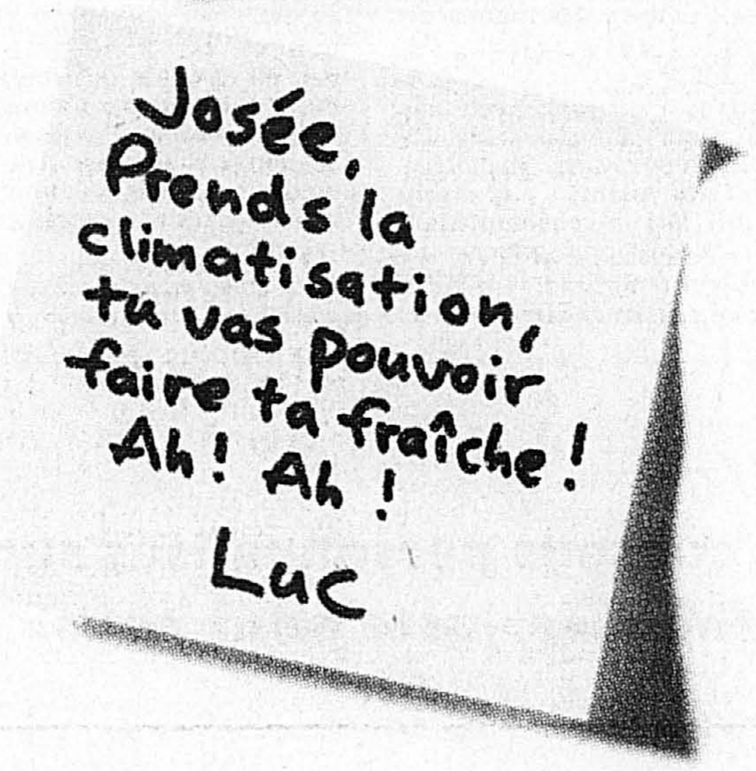

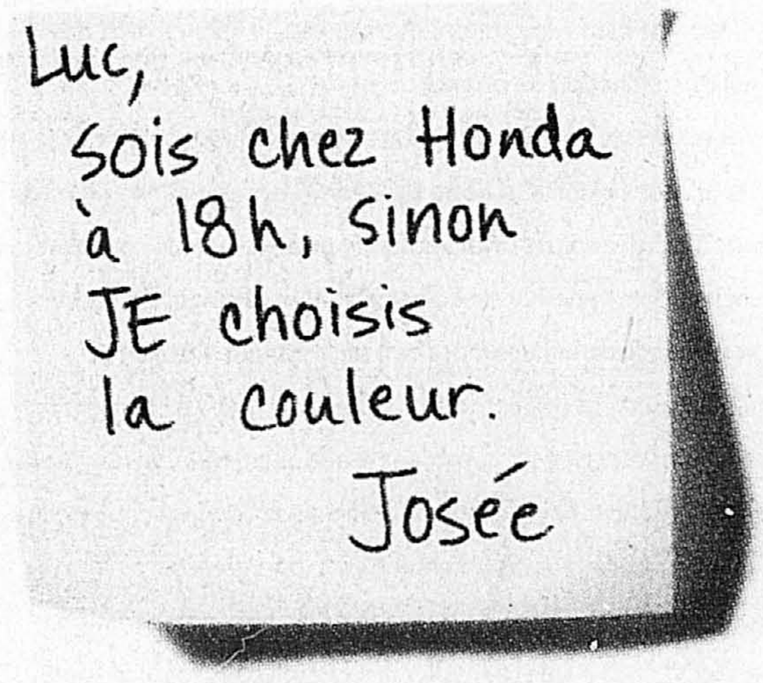

LA CIVIC ÉDITION SPÉCIALE
16 900 $*
Tout équipée et prête à partir.

HONDA CIVIC — LA PLUS VENDUE AU CANADA

C'est écrit noir sur blanc. Vous avez besoin d'une voiture... tout de suite. Une voiture fiable, super excitante à conduire et équipée comme pas une : climatisation, déverrouillage sans clé télécommandé, serrures électriques et, bien sûr, prix exceptionnel. La nouvelle Civic Édition Spéciale. Prenez note qu'elle est offerte maintenant ... mais pas pour longtemps.

COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9 POUR OBTENIR UN CATALOGUE OU L'ADRESSE D'UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS.

HONDA
CONÇUE ET CONSTRUITE SANS CONCESSION

*P.D.S.F. de la Civic Édition Spéciale à boîte manuelle (modèle EJ651X). Transport et préparation (850 $), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Tous les détails chez votre concessionnaire.

400 000 comptes d'Hydro en retard

LISA BINSSE

Après l'hiver, les comptes d'électricité non payés s'accumulent. Au 1er mars, ils totalisaient presque 200 millions, somme qu'Hydro-Québec va tenter maintenant de récupérer.

La société d'État invite les retardataires à régler leur compte. Ultimement, ils pourraient se retrouver sans courant...

Souvent accusée d'être trop dure avec ses clients plus vulnérables, Hydro-Québec tenait hier une rencontre de presse pour expliquer son processus de recouvrement et pour rappeler aux quelque 400 000 clients retardataires qu'elle peut à nouveau exercer son recours ultime et couper l'électricité à ceux qui tardent à payer leur facture.

Hydro-Québec ne peut couper le service en hiver, soit entre les mois de décembre et mars. Elle ne peut le faire qu'entre avril et novembre.

Bon an, mal an, environ 10 % des clients d'Hydro-Québec ne payent pas leur compte et la société d'État doit recourir à 35 000 interruptions de service (1 % de ses comptes), dont la moitié dans les mois d'avril, mai et juin. Depuis 1994, l'entreprise a perdu environ 200 millions en raison de comptes en souffrance. L'an dernier, elle a fait une radiation de 58 millions.

Yves Legris, directeur des Services de recouvrement, a rappelé que l'interruption n'est pas une fin en soi. Une telle décision est prise uniquement lorsque tous les autres moyens ont été épuisés et après analyse du dossier du client en cause. Les clients en difficulté peuvent s'entendre avec Hydro, assure-t-il.

Plusieurs avertissements

Le processus normal de recouvrement adopté par la société prévoit plusieurs avertissements écrits et verbaux. Normalement, un client a 20 jours pour payer sa facture. À défaut de le faire, il recevra un premier rappel après un retard de 30 jours. L'avis d'interruption vient après 90 jours et le service est coupé huit jours plus tard, à moins bien sûr d'une entente. Si le client représente un risque plus élevé, Hydro-Québec peut intervenir plus rapidement.

En raison d'une situation qui se détériore, le service de recouvrement est depuis huit mois regroupé dans une unité distincte.

La grande majorité, soit 80 %, des mauvais payeurs proviennent du secteur résidentiel et 20 % du secteur commercial et industriel. Le processus est le même pour les commerces et les industries qui peuvent, toutefois, voir leur service interrompu en tout temps.

Les clients ainsi punis devront payer des frais pour rétablir le service. Ces frais vont de 50 $ à 350 $. La société peut aussi exiger une garantie de paiement.

En février, l'entreprise a lancé un projet pilote d'un an pour aider les gens en difficulté temporaire de paiement à élaborer un budget « éclairé ». Ce projet cible 500 ménages à Shawinigan et à Montréal. Grosso modo, si les gens y adhèrent, ils assumeront sur un an la moitié de la somme due à Hydro-Québec et celle-ci oubliera l'autre moitié. Jusqu'à maintenant, 200 ménages y ont adhéré.

L'hôpital Angrignon insatisfait du plan de la régie régionale

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

La régie régionale de la santé de Montréal-Centre vient de préciser comment elle entrevoit l'avenir de l'hôpital Angrignon, mais elle n'a pas réussi à satisfaire les médecins et la direction de l'hôpital.

Dans son projet, déposé mardi au conseil d'administration de l'hôpital, la régie propose notamment de fermer les urgences du pavillon LaSalle et d'agrandir celles de Verdun, de réaménager et de rénover — à un coût de 10 millions — le pavillon Verdun pour y accroître le volume d'hospitalisations et d'activités ambulatoires, et de développer la chirurgie d'un jour à LaSalle, tout en y maintenant les services d'obstétrique et de longue durée.

Appelé à commenter le projet, le président du conseil d'administration de l'hôpital, Yvon Lamarre, qui doit rencontrer la régie de nouveau demain, s'est dit « pas très impressionné ».

« C'est un scénario difficilement acceptable, il faut aller plus loin pour trouver une solution viable et faire de l'hôpital un centre moderne et d'envergure », a-t-il affirmé.

Le mois dernier, la régie a rejeté le plan de reconfiguration concocté par l'hôpital, qui souhaitait agrandir le pavillon LaSalle pour y transférer toutes les hospitalisations et la chirurgie, et ramener au pavillon Verdun, plus ancien, la longue durée, les urgences mineures et les services ambulatoires.

La garde « partagée »

Outre le fait de permettre aux médecins d'évoluer dans un hôpital moderne, l'un des principaux objectifs était de faire en sorte que les spécialistes — et surtout les anesthésistes, dont l'hôpital manque cruellement — n'aient plus à assurer la garde dans les deux pavillons à la fois, un mode de fonctionnement jugé impraticable.

La régie a toutefois estimé qu'il fallait maintenir des lits et des activités de courte durée dans les deux hôpitaux afin de bien desservir la population du Sud-Ouest. Elle redoute aussi les coûts élevés — une cinquantaine de millions — et les longs délais d'implantation qu'entraînerait le projet de la direction.

Sauf que la solution proposée par la régie est loin de faire l'affaire des médecins. « Le scénario de la régie nécessite la venue de nouveaux anesthésistes, mais rien ne nous permet d'en avoir davantage, souligne le président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, le Dr Louis Coutu. Les anesthésistes qui travaillent chez nous sont déjà déplafonnés, et pourtant il nous en manque quatre sur huit. »

La régie souhaite en effet que l'hôpital recrute deux anesthésistes additionnels afin que le pavillon LaSalle réalise 4800 chirurgies d'un jour et de court séjour de plus par année, l'objectif étant de réduire les listes d'attente. Les secteurs visés sont l'oto-rhino-laryngologie adulte et pédiatrique, la chirurgie de la cataracte, la chirurgie générale et les chirurgies plastiques payées par la Régie de l'assurance-maladie.

Selon M. Lamarre, la régie s'est donnée jusqu'au 15 avril pour trancher définitivement la question.

Un désodorisant pour masquer l'odeur de la mari

Presse Canadienne
QUÉBEC

En démantelant une serre hydroponique hier matin, les agents de la GRC ont constaté que le « cultivateur » avait installé rien de moins qu'un évacuateur d'odeurs à l'ozone, question de ne pas éveiller les soupçons.

Un tel canon à ozone coûte entre 500 $ et 3000 $ et élimine toutes les odeurs organiques ou chimiques, pour les remplacer par « une odeur fraîche, comme après un orage », explique Johanne Beaulieu, qui vend de ces appareils dans la région de Québec.

Le producteur de marijuana, un homme d'une quarantaine d'années, faisait pousser 200 plants de marijuana d'une valeur de 100 000 $.

Le système électrique avait été contourné pour alimenter les 15 lampes de 1000 watts, installées au-dessus des plants. « Il avait deux à trois fois la consommation normale d'électricité », précise le gendarme Guy Amyot, de la GRC.

Mais c'est le stratagème utilisé par le producteur pour assurer sa discrétion qui a impressionné les enquêteurs. En plus du canon à ozone, il avait doté sa serre d'un ventilateur et d'un tuyau qui amenait les effluves à l'égout.

« C'est sûr que des installations comme cela, ça peut nous mettre des bâtons dans les roues parce que c'est souvent lorsque des voisins sentent des choses qu'on peut trouver des serres », a signalé l'agent Guy Amiot.

Le « cultivateur » sera accusé de production de marijuana.

Centre d'aide-info
aux propriétaires

Enfin, des conseils personnalisés sur les hypothèques, juste pour nous!

Notre visite au Centre d'aide-info aux propriétaires de la Banque Royale nous a beaucoup éclairés en ce qui concerne l'achat de la maison de nos rêves. Notre spécialiste des hypothèques a pris le temps de bien comprendre notre situation financière et nos objectifs, puis nous a conseillés en fonction de ceux-ci.

Elle nous a expliqué les nombreuses options disponibles et nous a aidés à voir quelle hypothèque nous offrirait le plus de flexibilité si notre situation financière et nos priorités venaient à changer. Elle nous a même montré diverses manières de réduire le coût des intérêts et de garder nos mensualités hypothécaires abordables en calculant différentes possibilités à l'aide du logiciel Planificateur hypothécaire II de la Banque Royale[MC].

Le Centre d'aide-info aux propriétaires permet aussi d'obtenir de précieux conseils sur le processus d'achat d'une maison et même de nombreux renseignements concernant la vente et les rénovations d'une propriété. Sous le même toit, on peut donc trouver une foule de renseignements utiles fournis par des agents d'immeubles expérimentés.

Le personnel qualifié du Centre d'aide-info aux propriétaires accorde une attention toute particulière à nos besoins. Il nous a aidés à étudier la situation sous tous les angles et a fait de notre rêve une réalité. Nous sommes maintenant propriétaires !

Des hypothèques personnalisées

JUSTE *pour* MOI[MC]

Passez à l'une des succursales de la Banque Royale, appelez au 1-800 ROYAL[MC] 9-9 (1 800 769-2599) ou consultez notre site web (http://www.banqueroyale.com/mortgage).

Renseignez-vous sur l'hypothèque Enfin chez moi!, et le CPG Objectif Maison[MC] – d'autres solutions innovatrices que vous trouverez au Centre d'aide-info aux propriétaires.

BANQUE ROYALE

MEMBRE DU GROUPE FINANCIER BANQUE ROYALE®

®[MC] Banque Royale du Canada

2732581

PHOTO, *AFP*

Touristes canadiens blessés en Espagne

Vingt touristes canadiens et américains ont été blessés hier dans un accident d'autobus sur une route entre Jerez et Los Barrios, en Andalousie (sud de l'Espagne). Huit de ces touristes sont gravement blessés et douze autres légèrement. Ils ont été hospitalisés à Algésiras. Partis de Séville, ces touristes allaient effectuer une excursion organisée à Gibraltar et dans la station balnéaire de Torremolinos. Leur autobus est sorti de la route en raison, semble-t-il, de la pluie.

La victime du meurtre du bar Sessions identifiée

MARCEL LAROCHE

L'homme abattu de plusieurs coups de feu tôt hier matin dans un bar bondé de clients du centre-ville de Montréal, a été identifié comme étant Nicolas Nick Dimakos, du quartier Chomedey, à Laval.

Le meurtre s'est produit vers 1h40 hier, au moment où le jeune homme de 27 ans, accompagné de ses deux soeurs, s'amusait au bar Sessions du 1432, rue Crescent. Selon l'enquête policière, le drame s'est produit au moment où Dimakos revenait à sa table. Plus de 200 personnes se trouvaient alors à l'intérieur du club, selon la police.

Pour une raison encore inconnue, un individu d'environ 25 ans a fait feu à plusieurs reprises en direction de la victime qui s'est affaissée au sol. L'agresseur aurait réussi à se mêler à la foule pour ensuite s'enfuir sans être importuné.

Atteint de plusieurs projectiles au thorax, l'homme a été transporté à l'hôpital, mais les médecins n'ont rien pu faire pour lui sauver la vie. Son décès a été constaté à 3h10.

Autres incidents

Quelques minutes après le meurtre, un individu a été impliqué dans un accident de la route, à l'intersection de la rue Bishop et du boulevard de Maisonneuve, dans le même secteur. L'automobiliste mêlé à cet accident s'est enfui au volant d'une fourgonnette Pontiac Transport grise de modèle récent. Le délit de fuite s'est déroulé à 1h44 hier, soit quatre minutes après l'homicide.

La police rapporte également un autre incident survenu vers 4h30 hier, alors qu'un homme dans la trentaine s'est présenté à l'urgence d'un hôpital, souffrant d'une blessure par balle à un bras.

Les policiers ignorent pour l'instant si l'automobiliste impliqué dans le délit de fuite et l'homme blessé par balle ont une relation quelconque avec le meurtre de Dimakos.

L'enquête sur ce 12e meurtre commis depuis le début de l'année sur le territoire de l'île de Montréal (comparativement à six pour la même période en 1998) a été confiée aux sergents-détectives Gérard Saint-Germain et Derek Grilli, de la section des homicides du SPCUM.

Chasseurs de phoques accusés de violence

Presse Canadienne
HALIFAX

Un journaliste et un militant pour la défense des animaux ont affirmé hier avoir été agressés par des chasseurs de phoques, alors qu'ils tentaient d'observer la chasse annuelle dans le golfe Saint-Laurent.

Nick Jenkins, de l'International Fund for Animal Welfare (IFAW) de Londres, a déclaré au cours d'une conférence de presse que quatre chasseurs de phoques l'avaient frappé, ainsi que le journaliste Theo Terwiel, des Pays-Bas, avec leurs poings ensanglantés et une arme de chasse.

Ces accusations ont fait surface alors que les dirigeants du ministère fédéral des Pêcheries étudiaient la possibilité de porter des accusations contre MM. Jenkins et Terwiel pour le même incident. Les chasseurs de phoques ont accusé les deux hommes de ne pas avoir respecté la zone tampon de 25 mètres prévue entre les observateurs et les chasseurs.

Nick Jenkins affirme que lui-même et M. Terwiel photographiaient les chasseurs manipulant des carcasses de phoques et se trouvaient à 61 mètres de l'endroit où avait lieu la chasse, bien au-delà de la zone tampon.

Après avoir été repérés par quatre chasseurs qui ont commencé à marcher dans leur direction, les deux hommes ont décidé de retourner à leur hélicoptère. M. Jenkins dit que l'un des chasseurs l'a rattrapé avant qu'ils ne puissent partir.

« Il était furieux et il criait. Il m'a frappé à la joue droite avec le dos de la main », soutient-il.

M. Jenkins ajoute que Theo Terwiel a été entouré par les autres et frappé avec l'extrémité en bois d'un hakapik, outil de chasse utilisé pour tuer les phoques. « L'un d'eux le tenait par la peau du cou, et ils lui ordonnaient, en français et en anglais, de leur remettre le film. »

L'agression a pris fin avec l'arrivée d'un hélicoptère de la garde côtière, dit M. Jenkins.

Le sergent Kier MacQuarrie, de la Gendarmerie royale du Canada, a refusé de commenter l'incident et précisé qu'une enquête était en cours. Les chasseurs de phoques pourraient être accusés de voies de fait simples et de dommages à la propriété.

Les chasseurs de phoques ont eux-mêmes porté plainte contre MM. Jenkins et Terwiel. Roger Simon, du ministère des Pêcheries, a fait savoir que les deux hommes pourraient être accusés de ne pas avoir respecté la zone tampom, une infraction passible d'une amende maximale de 50 000 $.

Le directeur de l'organisme, Rick Smith, a accusé le gouvernement fédéral de restreindre la liberté de la presse avec les règlements prévus pour les observateurs. « Il est évident que des milliers de carcasses qui jonchent la glace (...) ne constituent pas un spectacle que le gouvernement souhaite montrer au monde entier », a-t-il déclaré.

Selon M. Simon, le gouvernement a accordé cette année 46 permis d'observation à 35 personnes, ce qui est beaucoup plus que la moyenne précédente d'environ 25 permis par année.

Huit trafiquants arrêtés

MARCEL LAROCHE

L'arrestation de huit individus, dont une recrue (*prospect*) des Rock Machine, a permis à la police de la CUM de démanteler un réseau de trafiquants de drogues à Verdun.

L'opération policière visait surtout à capturer Mario Filion, un Verdunois de 22 ans soupçonné d'être à la tête du petit réseau relié à ce gang de motards. En plus d'appréhender Filion et ses sept complices, la police a saisi 10 kilos de marijuana, 100 grammes de cocaïne et 700 pilules, le tout d'une valeur approximative de 100 000 $ sur le marché de la rue.

Les présumés trafiquants ont été appréhendés lors de six perquisitions policières effectuées vendredi dernier dans autant de résidences de Verdun servant de cache de drogues.

Détenu pendant quelques heures par les enquêteurs de la section antigang de la police de la CUM, Mario Filion a pu reprendre sa liberté. Il devra comparaître prochainement par voie de sommation sous des accusations de possession et trafic de stupéfiants.

« L'enquête se poursuit toujours pour tenter de découvrir la provenance de la drogue », a indiqué hier le lieutenant-détective Mario Plante, qui a supervisé l'enquête.

Nous n'avons pas réinventé la roue. Simplement ce qu'il y a au-dessus.

Voici la toute nouvelle Classe S.

► C'est une chose que nous faisons depuis longtemps : scruter chaque facette de l'automobile pour l'améliorer constamment afin de vous rendre la conduite plus agréable, plus confortable et plus sécuritaire que jamais. Ce qui a abouti récemment à la nouvelle Classe S, de loin la meilleure automobile que nous ayons jamais construite.

► La nouvelle Classe S est, avec son incroyable coefficient de traînée de 0,27, l'automobile de série la plus aérodynamique au monde. Ce que l'on pourrait attendre d'une voiture sport, mais pas d'une berline. L'avantage? Plus grand silence de roulement et plus grande économie de carburant. À haute vitesse, la suspension Airmatic abaisse même la voiture de 15 mm, ce qui réduit encore la résistance à l'air.

► Autre grande première : des coussins gonflables intelligents. Ils sont conçus pour se déployer avec une force partielle en cas d'impact à petite vitesse, et à pleine force à vitesse plus élevée. Deux coussins-rideaux de protection descendent du toit, le long des glaces latérales, pour protéger la tête des passagers. Les coussins placés dans les quatre portières, eux, protègent le torse. Les zones à déformation progressive de la nouvelle Classe S aident à réduire la sévérité de l'impact pour l'autre véhicule. Il y a aussi le nouveau et remarquable système TeleAid – de série. En cas d'urgence, le bouton SOS vous relie immédiatement à un centre spécial qui dirige les secours à l'endroit précis où vous êtes et maintient le contact jusqu'à leur arrivée. Si un coussin vient à se déployer et une ceinture d'urgence à se tendre, TeleAid appelle aussitôt au secours.

► La nouvelle organisation du tableau de bord facilite l'accès à davantage de fonctions. Le Système COMAND régit les systèmes de son, de téléphone et de navigation et les affiche, au besoin, sur un écran de la console centrale et sur le tableau de bord.

► Les feux arrière électroluminescents (LED) s'allument 15 millisecondes plus vite que les ampoules normales. Mais à 100km/h, cette petite économie de temps se traduit par une distance de freinage de 4,8 mètres plus grande pour le véhicule qui suit.

► Vous apprécierez la technologie de la nouvelle boîte Sportshift qui offre les avantages d'une boîte manuelle. Poussez légèrement le levier vers la droite ou vers la gauche et vous passez à la vitesse supérieure ou rétrogradez. Très pratique dans les courbes ou pour accélérer en s'engageant sur l'autoroute. Le programme de stabilité électronique (ESP) permet de détecter toute tendance au survirage ou au sous-virage et d'appliquer les freins ou de réduire la puissance du moteur pour assurer votre stabilité directionnelle – sans même que vous vous en rendiez compte.

► En tout, la technologie de la nouvelle Classe S a fait l'objet de plus de 340 nouveaux brevets. Et chaque innovation a été conçue pour augmenter au maximum votre plaisir au volant.

► Nous nous invitons à venir voir comment nous avons réinventé l'automobile et à conduire vous-même la toute nouvelle Classe S. Pour cela, composez le 1 800 387-0100, ou visitez notre site web à : www.mercedes-benz.ca.

UNE VALEUR ÉQUITABLE À PARTIR DE 92 500 $*

Mercedes-Benz

L'avenir de l'automobile

2727862

©Mercedes-Benz Canada Inc., 1999, Toronto, Ont. Une Compagnie DaimlerChrysler. *PDSF S430 2000, empattement standard.

Revenir du suicide pour en témoigner

LILIANNE LACROIX

Après le suicide, reste le pourquoi qui hante à jamais les survivants. Pourquoi en être arrivé là ? Pourquoi n'a-t-on pas décelé toute cette détresse ? Pourquoi ? Pourquoi ? Pourquoi ?

Réjean s'est promené sur le bord de cet abîme. Il a essayé de sauter, mais a raté son coup et maintenant, de temps à autre, il en témoigne... pour éviter que d'autres, comme lui, voient dans le suicide la seule solution possible...

Une vingtaine de fois, il avait présenté le film à des classes différentes. Puis, ça l'a frappé en pleine face. *Esclave sans âme*, ça n'était pas qu'un titre de film, c'était lui, ça !

Mal à l'aise à l'idée de parler devant un groupe, il n'avait jamais aimé l'enseignement où il se sentait médiocre et inadéquat. « J'enseignais la religion, un sujet que les élèves n'aiment guère. Tout pour me faire haïr, quoi ! » Il a sombré dans une dépression profonde. Il pleurait, passait la journée couché, mais ne dormait plus. Quand il a constaté, au bout de deux ans, qu'il était toujours incapable d'envisager un retour au travail, son univers a basculé.

« Tout s'est écroulé. J'ai perdu ma job, le bungalow. Mes relations avec ma femme se sont refroidies... »

Un jour, il a tenté de se suicider en s'empoisonnant : « Je ne crois pas que les gens se suicident de façon égoïste, dit-il. Moi, je me disais : "Je ne suis plus utile à rien. Si je meurs, ma famille va toucher l'assurance-vie. Au moins, je vais être utile à ça". » Profondément croyant, il n'a pas songé une minute à l'interdit imposé par la religion au suicide : « J'avais quasiment l'impression que c'était Dieu lui-même qui réclamait ma mort, qui me disait que le monde se porterait mieux et cesserait de souffrir si je disparaissais. Une tentative de suicide, c'est irraisonné, illogique. »

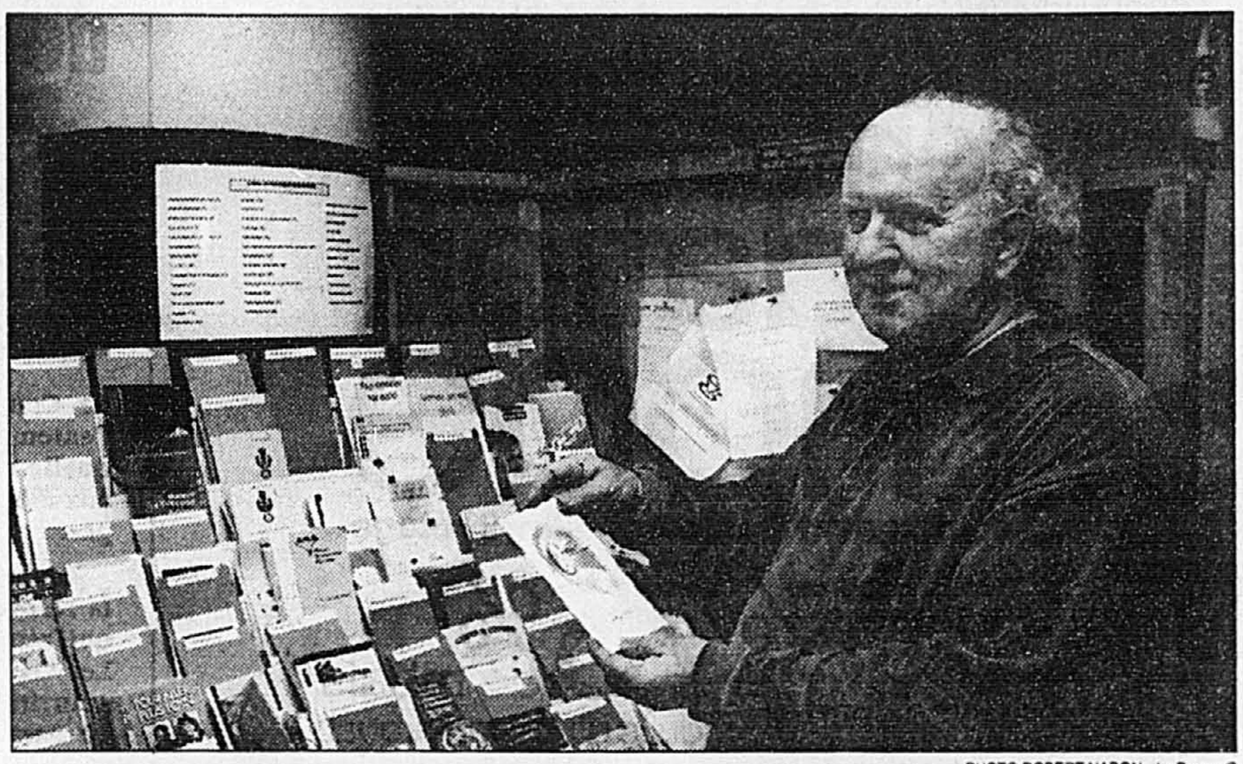

PHOTO ROBERT NADON, *La Presse* ©

Réjean n'aurait jamais pu imaginer qu'il pourrait redevenir un jour utile à la société et être heureux. Il a écrit un livre à la suite de ses expériences.

Mais Réjean n'est pas mort. Il a eu mal, très mal, au corps, mais à l'âme surtout. Au lieu de mourir comme il le souhaitait, il s'est ramassé à l'hôpital. Là, il a vu pire que lui, plus poqué encore, plus hypothéqué. « Au-delà des quelques douleurs passagères qui ont disparu rapidement, je n'avais quasiment pas de séquelles. D'autres avaient été moins chanceux... »

Pour dérider d'autres patients, il s'est mis à jouer de l'accordéon. « Pour la première fois depuis longtemps, je me suis senti utile. » Lui qui n'avait jamais appris à dessiner, il a entrepris de faire des dessins pour exprimer sa peine. Il a recommencé à écrire, un mode de communication où il se sent plus à l'aise. « Le problème, c'est que je n'avais jamais exprimé ma souffrance auparavant. Comme prof, comme homme, il me fallait être fort. »

À 55 ans et après être retourné quelques années encore dans l'enseignement, le seul métier qu'il connaissait, il a pris sa retraite en 1995. Une véritable délivrance !

Depuis 12 ans et après avoir vécu un divorce difficile, il a une nouvelle compagne. « Au moment où j'ai tenté de m'enlever la vie, je ne voyais plus aucune autre possibilité d'arrêter de souffrir, et je n'aurais jamais pu envisager d'être à nouveau heureux un jour. »

À la veille d'atteindre ses 60 ans, il se dit maintenant inoculé contre le suicide. « J'ai retrouvé ma vraie nature, dit-il. Je fais de l'écoute auprès de personnes en difficulté, j'oeuvre chez les Petits frères des pauvres et dans l'accompagnement des jeunes et des personnes âgées. » Dans les groupes d'entraide particulièrement, il se valorise : « Les gens se confient parce qu'ils sentent que je suis passé par là, que je sais de quoi ils parlent. Avec le temps, on apprend à avoir de la tendresse pour l'être faible que l'on est parfois et à s'occuper de lui. Aujourd'hui, je m'accepte enfin tel que je suis. »

Dans un livre écrit à la suite de ses expériences, Réjean relève cette pensée qui décrit son état d'esprit juste avant sa tentative de suicide, alors qu'il a préféré « la chute brutale dans l'inconnu à l'enlisement progressif dans le quotidien ». Quand le quotidien fait trop mal, la mort apparaît comme une délivrance et le suicide comme le seul outil pour y parvenir.

Début de tests d'envergure sur un nouveau vaccin contre le sida

Agence France-Presse
BANGKOK

La Thaïlande a lancé hier une série de tests à grande échelle sur un nouveau vaccin antisida, auxquels participera un nombre record de 2500 volontaires sur une période de trois ans.

Cette campagne, organisée conjointement par une université et la municipalité de Bangkok, est annoncée comme la première série de tests dits de « phase 3 » à aussi large échelle dans les pays en développement.

Le nouveau vaccin a été mis au point par la firme VaxGen Incorporation, basée aux États-Unis.

Les chercheurs thaïlandais tenteront de trouver une « réponse immunitaire » aux souches B et E du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), cette dernière étant la plus commune en Thaïlande.

Le vaccin « a produits des anticorps neutralisants chez les animaux et, durant les tests de phase 2, chez les humains », a expliqué, Natth Bhamarapravati, un chercheur qui supervise les tests à Bangkok.

« Il y a bien eu une réponse immunitaire au virus, mais il faut maintenant la tester sur un grand nombre de patients infectés », a-t-il ajouté.

Une trentaine de différents types de vaccins anti-sida ont été testés depuis 1987 dans le monde.

Les tests en Thaïlande, décrits comme « très complexes », devraient coûter entre trois et quatre millions de dollars.

Environ 800 000 Thaïlandais seraient séropositifs, selon des estimations.

Une truie chinoise menacée de mort

Agence France-Presse
PÉRIGUEUX, France

Poupy, 130 kilos, une truie chinoise devenue animal de compagnie, risque d'être abattue en application de la réglementation sur les élevages illégaux de porcs : son cas mobilise les habitants d'un village de Dordogne (sud-ouest) à l'appel de sa propriétaire.

Depuis 1990, Marie-Thérèse Pineau, qui vit dans une ferme à Creysse, éprouve une véritable affection pour l'animal qu'elle a élevé au biberon dans ses premiers mois et qui dort souvent sur le canapé du salon.

Une lettre de la préfecture, qui fait la guerre aux élevages illégaux de porcs, est venue troubler ce bonheur, le 11 mars, demandant que l'animal soit abattu au plus tard jeudi 25 mars en présence d'agents de l'Office national de la chasse.

Selon Mme Pineau, cette missive aurait été largement inspirée par une voisine malveillante.

Les amis de Mme Pineau ont alerté la presse, pour tenter de sauver Poupy, « une bête propre, stérilisée ». En attendant, cette dernière est introuvable car elle a « pris le maquis » depuis plusieurs jours.

« Le porc, j'aime ça parce que c'est bon ! »

C'est vrai que c'est bon le porc.

Le porc, c'est nutritif.
Le porc d'aujourd'hui est maigre* et nutritif. Il s'insère donc très bien dans une alimentation saine et équilibrée.

Toutes les coupes de porc parées (sauf les côtes levées) sont maigres.

† Choisir des viandes, volailles et poissons plus maigres fait partie d'une alimentation saine. Le Porc du Québec appuie financièrement le programme Visez santé^MC de la Fondation des maladies du coeur. Ceci n'est pas une approbation de produits.
Pour plus de renseignements : www.visezsante.org

Visez santé^MC
FONDATION DES MALADIES DU CŒUR

Le porc, c'est savoureux.
Cuisiné simplement pour les repas quotidiens ou apprêté de multiples façons pour de grands festins, le porc, c'est toujours bon.

Pendant le Mois de la nutrition et tout au long de l'année, mangez du porc...
C'est bon, avec raison !

Le Porc du Québec

*Information nutritionnelle / Une portion moyenne de 100 g de porc paré, avant cuisson, contient : 139 calories (580 kJ), 22 g de protéines, 5 g de matières grasses et 0 g de glucides.

www.leporcduquebec.qc.ca

2736864

Eaton
vous invite
à profiter de
super aubaines
à son centre de
liquidation
mode
au magasin du Centre-ville, 9e étage

30% à 75% de rabais
sur les prix déjà réduits d'une remarquable sélection de mode fin de saison pour femmes et pour hommes. Vous trouverez de nombreux vêtements de marques renommées telles que :
Jones New York, Emanuel Ungaro, Anne Klein, DKNY, Polo, Lauren, Calvin Klein, Timberland, Liz Claiborne, Jax et Louben.
Il vous suffit de repérer les pastilles de couleur indiquant le rabais.

2739157

La CSDM met fin à l'entente avec les Oeuvres du toit de Bethléem

On reproche à l'organisme d'avoir fourni de la nourriture « impropre à la consommation »

MARC THIBODEAU

La Commission scolaire de Montréal a annulé hier l'entente la liant à l'organisme communautaire avec laquelle elle faisait affaire pour servir des repas chauds aux élèves défavorisés de l'école Notre-Dame-des-Neiges.

Les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité la résolution présentée par la direction de la CSDM, qui reproche notamment à l'organisme en question, Les Oeuvres du toit de Bethléem, d'avoir fourni de la nourriture « impropre à la consommation » à l'école le 10 mars dernier.

La direction invoquait, à l'appui de sa proposition, que des problèmes d'hygiène sont déjà survenus avec ce même organisme par le passé.

Le directeur général des Oeuvres du toit de Bethléem, Pierre Hervieux, a appris hier soir de *La Presse* la décision finale de la CSDM. Il estime qu'il s'agit d'un geste précipité qui a été fait sans qu'il ait pu s'exprimer. « J'aurais aimé pouvoir donner mon point de vue », a indiqué M. Hervieux, qui affirme avoir apporté plusieurs correctifs depuis le 10 mars. Il dit notamment avoir congédié l'employé qui avait « mal stocké » la nourriture qui a été rejetée par l'école.

Le conseil des commissaires a par ailleurs approuvé hier la mise sur pied d'un comité du budget à la demande des commissaires dissidents du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO), qui siégeaient pour la première fois à titre d'indépendants.

Deux commissaires du Regroupement scolaire confessionnel (RSC), deux commissaires indépendants et trois membres du MEMO formeront le comité, qui préparera une hypothèse de budget devant être débattu, en bout de ligne, au conseil des commissaires.

Le comité sera présidé par Marcellin Noël, un des commissaires indépendants qui avaient critiqué plus tôt cette semaine le manque de transparence budgétaire de la direction de la CSDM.

La présidente de la commission scolaire, Diane De Courcy, proposait plutôt de former un comité plénier pour discuter des enjeux budgétaires. Elle s'est dite « étonnée » que les membres du conseil préfèrent un forum restreint pouvant limiter, estime-t-elle, l'apport de l'ensemble des commissaires sur un sujet aussi crucial.

100 VÉHICULES PAR JOUR !
6000 EN 60 JOURS !

OBJECTIF 6000 VÉHICULES EN 60 JOURS
FORD ET MERCURY

VENEZ FAIRE UNE OFFRE AVANT QUE LA COUR NE SOIT VIDE !

Cougar 99
- Moteur Zetec de 2 L à 16 soupapes
- Système antidémarrage SecuriLock^MC
- Jantes en aluminium
- Lève-glaces et verrouillage des portes électriques

Mustang cabriolet 99
- Moteur de 3,8 L, 190 ch
- Climatiseur
- Lève-glaces et verrouillage des portes électriques
- Toit rétractable à commande électrique

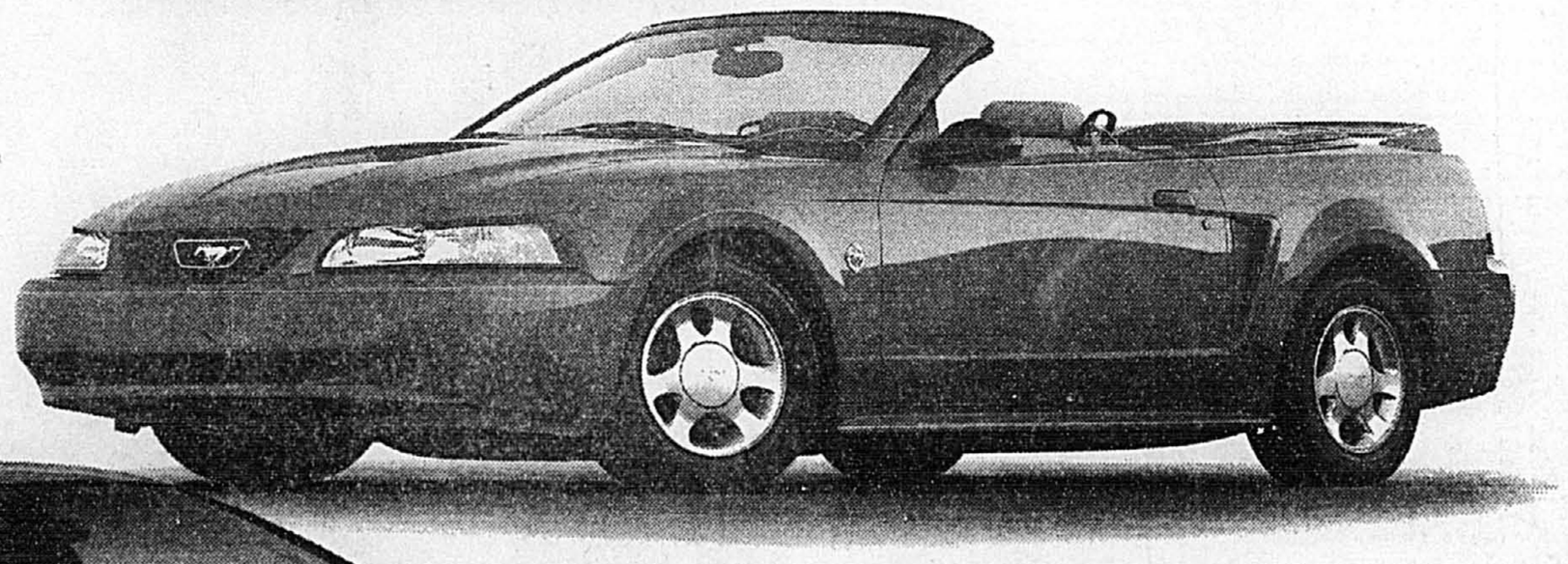

Cougar
À partir de
19 995 $

Mustang cabriolet
À partir de
24 995 $

JUSQU'À 1 000 $ DE RABAIS AUX DIPLÔMÉS !

FORD

Vos concessionnaires Ford et vos concessionnaires Lincoln Mercury
www.acfmq.qc.ca

LINCOLN Mercury CAMIONS FORD

Photos à titre indicatif seulement. Transport (740 $), immatriculation, assurances et taxes en sus. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails.

2727812

Rive-Sud / Montérégie

Policier de Candiac accusé de harcèlement

HUGO DUMAS

Un policier à l'emploi de la Régie intermunicipale de Roussillon, Michel Dubeau, a été arrêté hier matin à son domicile de Saint-Constant, sur la Rive-Sud, et a dû répondre plus tard dans la journée, au palais de justice de Longueuil, à un chef d'accusation de harcèlement envers son ex-conjointe.

« Il est relevé de ses fonctions sans solde afin que l'on puisse compléter une enquête disciplinaire interne », a expliqué hier le directeur de la Régie intermunicipale, Jacques Poiré.

Michel Dubeau, âgé de 31 ans, est à l'emploi de l'ancien corps de police de Candiac, puis de la nouvelle Régie intermunicipale de Roussillon, depuis environ cinq ans, selon M. Poiré.

Selon la Sûreté du Québec, le policier a été remis en liberté après sa comparution. Il doit revenir en cour lundi.

Québec n'a pas encore donné son aval au prochain « combat extrême » de Kahnawake

PIERRE GINGRAS

Même si les billets sont déjà en vente et que la promotion de l'événement est commencée, le prochain « combat extrême » qui doit avoir lieu à Kahnawake le 2 avril n'a pas encore obtenu l'aval du ministère de la Sécurité publique.

Les promoteurs de l'événement soutiennent que les 13 combats prévus au cours de la soirée, notamment des combats entre femmes, se dérouleront selon de nouvelles règles permises par la Commission athlétique de Kahnawake. « Les lutteurs pourront à nouveau frapper leur adversaire lorsqu'il sera couché au tapis », liton sur un site Internet faisant la publicité du futur combat.

Le hic, c'est que ces nouvelles règles de combat n'ont pas été approuvées par le Conseil des ministres.

À la suite du célèbre « combat extrême » qui s'était tenu à Kahnawake le 27 avril 1996, la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec s'était entendue avec la Commission athlétique de Kahnawake pour autoriser une version « adoucie » de ce sport de spectacle constitué d'un mélange de boxe, de kick-boxing et d'arts martiaux. Un premier combat mixte, selon la nouvelle expression, a été organisé le 30 mai dernier et un autre, le 9 janvier. Les spectateurs, nettement moins nombreux que prévu, n'ont guère apprécié le spectacle, pas assez violent à leur goût.

Le responsable des sports de combat à la régie, Mario Latraverse, qui a assisté au combat de janvier, a confié hier que le spectacle était particulièrement « platte ». Aussi a-t-il travaillé à nouveau avec la Commission athlétique de Kahnawake pour permettre une certaine libéralisation des combats afin d'améliorer le spectacle. Récemment, il a présenté des recommandations en ce sens au ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard. « Je crois que ces recommandations vont à la limite de ce que le gouvernement pourrait accepter, dit-il. C'est aux élus d'en disposer », a-t-il dit.

Selon M. Latraverse, certaines caractéristiques du « combat extrême » restent tout à fait inacceptables au Québec et même carrément illégales aux yeux du Code criminel, comme c'est le cas de la boxe à main nue. « La régie reste intraitable en ce qui trait aux coups de tête, aux coups portés à la colonne vertébrale, ou encore aux doigts enfoncés dans les yeux de l'adversaire. Voilà autant d'aspects sanguinaires qui ne sont pas négociables. »

Au cabinet du ministre Ménard, on se refuse à tout commentaire à ce sujet. Tout au plus laisse-t-on entendre que le sujet pourrait être discuté à la prochaine réunion du Conseil des ministres.

Le seul « combat extrême » tenu au Québec avait été déclaré illégal par le ministère de la Sécurité publique en raison des nombreuses entorses à la réglementation québécoise sur les sports de combat et au Code criminel. Quelques heures avant le combat, le gouvernement avait même obtenu une injonction contre les promoteurs leur interdisant de diffuser l'événement à la télévision payante. Non seulement le combat a-t-il eu lieu, mais il a attiré presque 3000 personnes au centre sportif de Kahnawake et a été diffusé partout. Les accusations qui avaient été portées par la suite contre les promoteurs et certains participants ont toutes été abandonnées au cours des années.

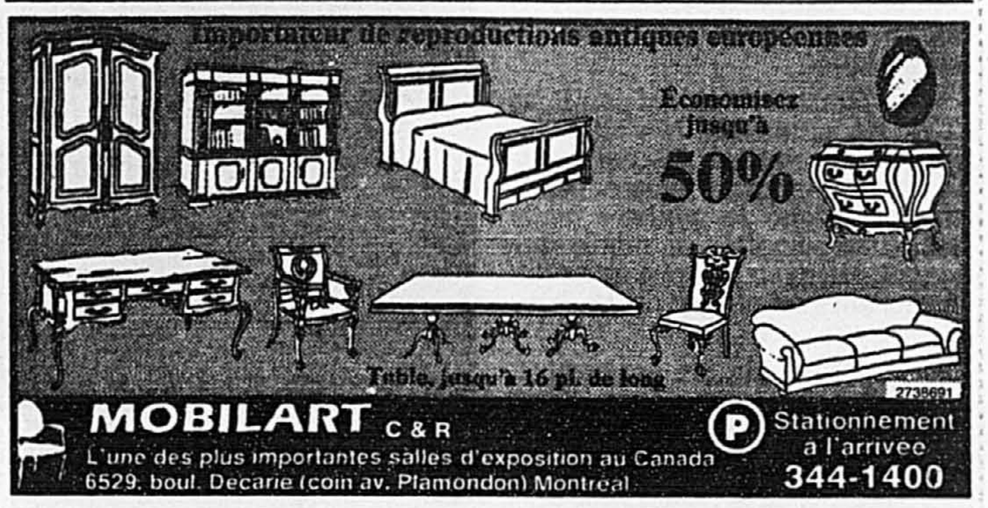

****RÉGION DE MONTRÉAL****

GRANDE LIQUIDATION DE TAPIS PERSANS

Embargo commercial États-Unis / Iran

Un grossiste local a importé récemment plusieur cargaisons de tapis persans de qualité afin de les mettre sur le marché au Canada. En raison de l'EMBARGO COMMERCIAL ÉTATS-UNIS/IRAN, les tapis persans venant d'Iran ne peuvent être vendus aux États-Unis, ce qui a permis à un grossiste local d'acheter ces tapis à prix spécial. Cependant, comme les objectifs prévus n'ont pas été atteints et que plusieurs commandes en gros ont été annulées, cette société éprouve des problèmes. Afin de respecter ses obligations financières envers ses fournisseurs de l'étranger et pour minimiser ses pertes, elle nous a confié le mandat de liquider sans délai ces lots de tapis par

VENTE PUBLIQUE

TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX entièrement tissés main

Tapis de grandes et moyennes dimensions de 5' x 3' à 12' x16', qui plairont aux plus exigeants. Cette vente comprend: Qum en soie, Tabriz, Nagghasheh laine et soie. Tabriz Mahi, Kashan, Nain laine/soie, Mashad, Kerman, Malayer, Ardabil, Hanz, Meshkin. Plus certaines pièces antiques, Isfahan base en soie et plusieurs tapis tribaux et tapis de passage jusqu'à 22' de longueur.

Tous les tapis

100$ à 1 500$

CHÈQUE VISA MasterCard

Premiers arrivés, premiers servis

Vendredi 26 mars 1999 - 13 h à 20 h
Samedi 27 mars 1999 - 11 h à 19 h

Hôtel Ruby Foo's
7655, boul. Décarie, Montréal
(514) 731-7701

2738486

En exclusivité chez Eaton

Prime 9 pièces Elizabeth Arden

Prime :

À l'achat de 28$ ou plus de produits Elizabeth Arden, vous recevrez, sans autres frais, une prime 9 pièces comprenant :

- un fluide hydratant matifiant **Visible Difference** 15 mL
- un savon **One Great Soap Modern Skin Care** 30 g
- une bande purifiante pour le nez **Pore-Fix C Visible Difference**
- un mascara **Natural Volume** noir ébène 4,5 g
- un rouge à lèvres **Exceptionnel** « Ruby » 4 g
- un rouge à lèvres **Exceptionnel** « Subdued » 4 g
- une eau de parfum **Splendor** en atomiseur 1 mL
- 1 miroir pliant jaune
- une trousse à maquillage

Une prime par personne.
Offre en vigueur jusqu'au 11 avril 1999.

Tout nouveau d'Elizabeth Arden ! Fond de teint SmartWear FPS 15

Ce fond de teint lumineux confère à votre visage un éclat tout simplement radieux. Le fond de teint SmartWear FPS 15 est offert en 10 teintes.

30 mL 35$

2738654

CRTC AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE Canada

Avis d'audience publique CRTC 1999-2 et 1999-2-1. Le CRTC tiendra une audience publique à partir du 3 mai 1999 à 9 h, au Empire Landmark, 1400, rue Robson, Vancouver (C.-B.), afin d'étudier ce qui suit: 8. QUÉBEC, ONTARIO ET L'OUEST DU CANADA. A) Demande présentée par **WIC Western International Communication Ltd.** en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer un changement de propriété. Si l'autorisation est accordée, Shaw ou une affiliée serait autorisée à détenir directement ou indirectement 372 902,5 des actions de la catégorie A avec droit de vote de WIC. Cela représenterait 49,96% de ces actions. B) Demande présentée par **WIC** en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer un changement de propriété. Si l'autorisation est accordée, Shaw ou une affiliée serait autorisé à détenir directement ou indirectement 9 877 841 des actions de la catégorie B sans droit de vote de WIC. Cela représenterait 52% de ces actions. Pour de plus amples renseignements veuillez consulter l'avis d'audience publique. EXAMEN DES DEMANDES: Comme il est indiqué dans l'avis d'audience publique. 21. L'ENSEMBLE DU CANADA. Les Communications par satellite canadien Inc. (CANCOM) ont déposé des demandes visant premièrement à faire approuver des changements de leur contrôle effectif et de celui de CANCOM et de Star Choice Television Network Incorporated (SC Television), conformément à un accord de réorganisation et d'échange d'actions conclu entre CANCOM et Star Choice Communications Inc. Deuxièmement, CANCOM a également demandé que certaines conditions de licence concernant la séparation structurelle soient modifiées ou ajoutées à l'égard des titulaires respectifs. Pour de plus amples renseignements et une liste de localités où examiner la demande, veuillez consulter l'avis d'audience publique. Cette demande est disponible au CRTC à Hull, (819) 997-2429; ou à notre bureau de Montréal: (514) 283-6607. L'avis de l'audience publique est disponible, sur demande, en média substitut. Si vous voulez vous opposer à une demande ou l'appuyer, vous pouvez écrire au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 au plus tard le **8 avril 1999** et joindre à votre lettre une preuve que vous en avez envoyé une copie au requérant. Vous pouvez également soumettre vos interventions par courrier électronique au: publique.radiodiffusion@crtc.gc.ca. Des auxiliaires de communication sont disponibles si vous en faites la demande au moins 20 jours avant l'audience. Pour plus d'information, communiquez avec le groupe des Services à la clientèle du CRTC à Hull par téléphone au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423, Internet: http://www.crtc.gc.ca., ou au **1-877-249-CRTC (sans frais).**

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

2736791

Groupe de consultation en recherche clinique
Affilié aux principaux hôpitaux et universités

Recherche sur la bronchite chronique et l'emphysème

***Recherche** pour évaluer un nouveau dispositif d'administration de médicament*

Si vous êtes âgés de 40 ans et plus et que vous présentez les facteurs suivants :
• Bronchite chronique et/ou emphysème
• Fumeur ou ancien fumeur

Vous recevrez de l'information afin de mieux comprendre votre maladie, de même que le médicament gratuitement et une compensation monétaire pour votre temps.

S'il vous plaît, appelez Brigitte **(514) 939-7269**

2739301

Au moins 32 morts et 100 blessés dans le déraillement d'un train au Kenya

Agence France-Presse
NAIROBI

Au moins 32 personnes, dont une Française, sont morts dans le déraillement inexpliqué, dans la nuit de mardi à hier, du train Nairobi-Mombasa, dans le parc national de Tsavo, au sud-est du Kenya.

Une centaine de personnes au moins ont été blessées dans l'accident, survenu à 4 h 30 du matin (1 h 30 GMT), sur une ligne de train construite à la fin du siècle dernier sous l'impulsion des colons anglais. 23 blessés sont dans un état critique.

Cinq étrangers figurent parmi les 32 morts, a indiqué la police kenyane, sans préciser les nationalités. Une Française figure parmi eux, a indiqué le ministre de la Santé, Jackson Kalweo, tandis que le comité kényan de prévention des catastrophes faisait état de 13 Français blessés.

Huit Allemands, six Américains, quatre Britanniques, deux Polonais, un Brésilien et un Sri-Lankais se trouvaient à bord du train accidenté, selon de premières indications du ministre.

Le train, qui transportait entre 400 et 645 passagers, selon les estimations, parmi lesquels 90 Français en route pour Mombasa et les plages de l'Océan indien.

Au beau milieu de la nuit, le « train s'est emballé à une vitesse folle, tout sautait dans les wagons », a raconté à l'AFP Danièle Delmas, attachée commerciale d'Air France, qui se trouvait à bord avec une douzaine de clients de la compagnie française, en voyage de découverte au Kenya.

« Puis l'accident s'est produit, les wagons se sont enchevêtrés, notre voiture s'est retrouvée sur une autre », a ajouté Mme Delmas, sortie indemne de l'accident.

« Il était 4 h 30 du matin, les secours ont mis cinq heures à arriver. Nous avons sorti les gens des wagons, tenté d'aider les blessés, recouvert les morts », a-t-elle ajouté.

Presque toutes les voitures sont sorties de la voie. Sur les lieux, wagons défoncés, tôles tordues, valises béantes et effets éparpillés sur le sol témoignaient de la violence de l'accident, a constaté un correspondant de l'AFP.

« Le train allait trop vite, nous avons entendu un choc puis tout le monde s'est mis à crier », raconte Julius Mutungi, serveur au wagon restaurant du train. « Nous avons pensé que nous allions tous mourir ».

« L'un des wagons de 3e classe s'est complètement renversé. C'est là que beaucoup de personnes sont mortes », a raconté un survivant britannique, Daniel Burstow, 59 ans, à son arrivée à l'hôpital de Nairobi.

C'est dans les voitures de 3e classe, proches de la locomotives, surchargées de voyageurs ne pouvant payer les tarifs élevés des 2e et 1ère classes, que se trouvaient la plupart des victimes, ont précisé plusieurs témoins.

L'accident s'est produit sur une petite plaine, entre des collines, près de l'entrée du parc national de Tsavo ouest, à 300 km au sud-est de Nairobi.

Dans cette savane d'accacias où les touristes viennent normalement admirer la faune sauvage, des biens appartenant aux passagers du train étaient toujours éparpillés sur plusieurs centaines de mètres dans l'après-midi, alors que tous les survivants — blessés ou indemnes — avaient été évacués.

Les blessés légers ont été conduits à l'hôpital de Voi, à une vingtaine de kilomètres de là. Les blessés graves, ainsi que les touristes, ont été transportés à Nairobi.

Selon M. Kalweo, le train transportait 645 personnes, mais la société kenyane des chemins de fer a affirmé que le convoi ne transportait que 400 passagers.

La capacité officielle du train dépend du nombre de wagons, qui peuvent être ajoutés ou enlevés selon les besoins.

S'il est assez aisé de connaître le nombre de passagers dans les 2e et 1ere classes, il est en revanche difficile de déterminer leur nombre dans les voitures de 3e classe, où les voyageurs s'entassent debout ou assis sur leurs valises une fois les banquettes remplies.

Le train Mombasa-Nairobi, dont la voie se poursuit jusqu'à la frontière ougandaise, a été construit il y a environ un siècle à l'initiative des colonisateurs britanniques.

En dépit de sa vétusté, ce train, qui quitte tous les soirs Nairobi et arrive au petit matin au bord de l'océan Indien, est resté un moyen de transport apprécié des touristes, en raison du charme de ses wagons lits et de la bonne table de son wagon restaurant.

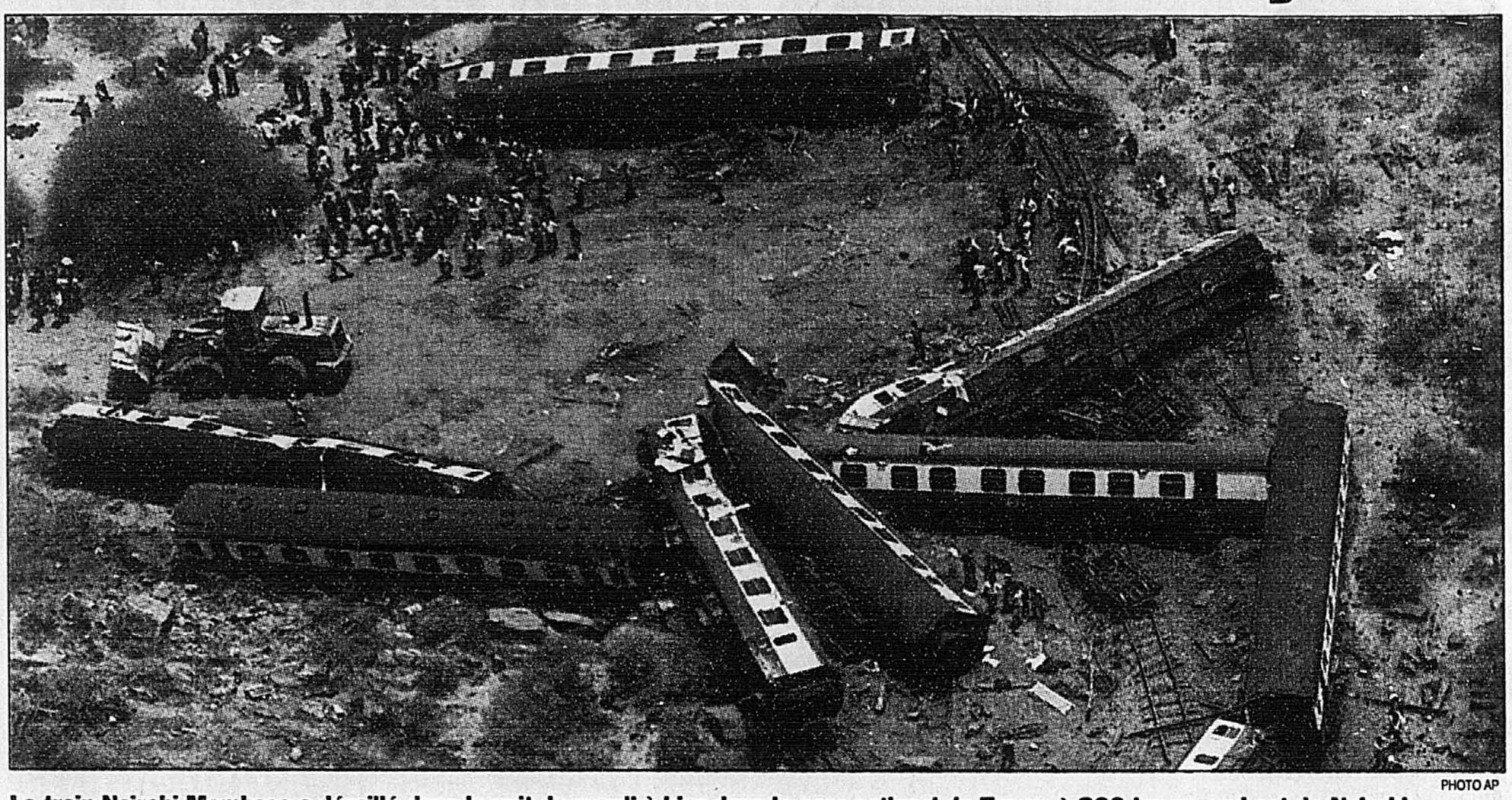

PHOTO AP

Le train Nairobi-Mombasa a déraillé dans la nuit de mardi à hier dans le parc national de Tsavo, à 300 km au sud-est de Nairobi.

clearnet
scp℠
rabais de 50 $
Virer sans-fil est plus abordable que jamais. Notre téléphone SCP bimode de Sony vous revient en ce moment à seulement 99,99 $, si vous profitez de notre crédit de 50 $ sur le temps d'antenne. Jumelez cette économie à n'importe lequel de nos forfaits abordables (à partir de seulement 20 $) et virez sans-fil dès aujourd'hui ! Cette offre est valable du 1er février au 31 mars 1999. Pour plus de renseignements, faites-donc un saut chez votre détaillant Clearnet, visitez notre site Web au **www.clearnet.com** ou composez le **1 888 CLEARNET**. Le futur est simple.

Forfaits	Tarif mensuel	Ce que vous obtenez
PARLEZ BEAUCOUP	20 $	100 minutes de base, messagerie vocale, afficheur, appel en attente, facturation à la seconde, appels locaux gratuits le jour de votre fête, pas de frais de mise en service ni de contrat.
PARLEZ BEAUCOUP PLUS	30 $	Tout ce qu'il y a ci-dessus plus les appels illimités la fin de semaine.
MONTANT COMPRENANT L'OPTION À TARIF FIXE	45 $	Tout ce qu'il y a ci-dessus plus les appels illimités le soir et la fin de semaine.

Frais d'interurbain en sus. D'autres forfaits sont également offerts.

Rabais. Rabais. Rabais.

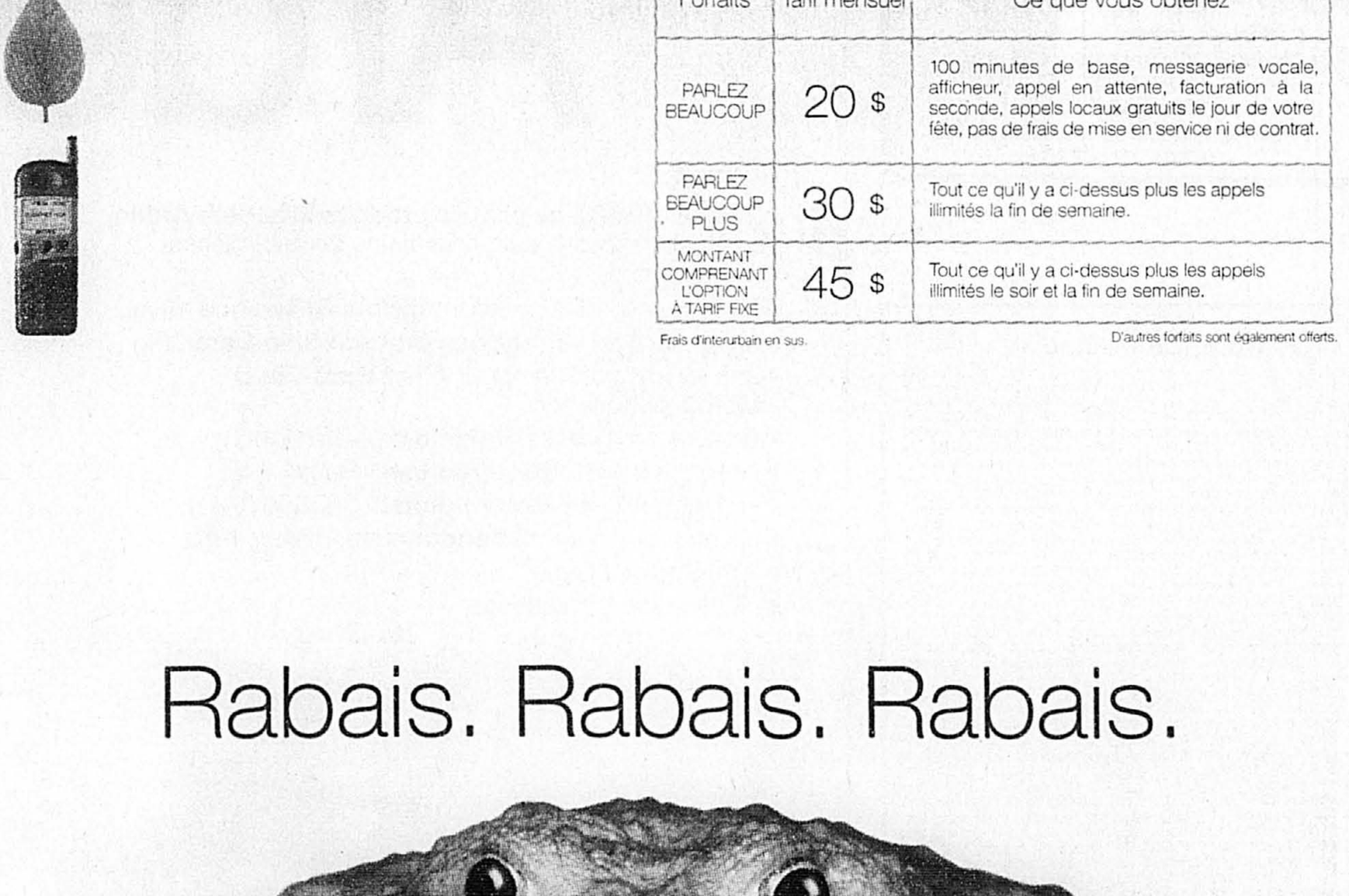

℠ Marques de commerce utilisées avec l'autorisation de Clearnet Communications Inc.

2727449

Le SCP Clearnet est offert à la boutique Clearnet située au 950, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal et chez les marchands participants suivants :

BLOCKBUSTER LA CABINE TÉLÉPHONIQUE FUTURE SHOP Lebeau Vitres d'autos Maison Sony Zellers COMPLICE ENTRE DURO CENTRE HI-FI TOYS "R" US EN GROS